

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 21 novembre 2011

AVIS DU CESER

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES

(ADOPTÉ)

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno LAFAGE

SOMMAIRE

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL.....	05
AVIS DU CESER - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES.....	15
L'ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012.....	17
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012.....	18
I – L'ÉDUCATION, L'EMPLOI, LA FORMATION ET LE SPORT.....	18
II – LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	21
III – LA RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	22
IV –L'ÉNERGIE.....	23
V – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES.....	23
VI – LA SANTÉ, LES AFFAIRES SOCIALES ET LA CULTURE.....	24
VII – LA PROSPECTIVE ET L'ÉVALUATION.....	25
CONCLUSION.....	27
EXPLICATIONS DE VOTE.....	29
VŒU DU CESER.....	49
ANNEXES.....	53
I – ÉVOLUTION DES RATIOS DU CONSEIL RÉGIONAL DEPUIS 2001.....	53
II – OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010.....	60
REVUE DE PRESSE.....	65
GLOSSAIRE.....	67

**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

Madame la représentante de Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales,
Madame la Vice-Présidente de Région,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Chers Collègues,

Ce matin, nous allons débattre tout d'abord de la contribution du CESER relative à la conjoncture économique, sociale et environnementale de la région Midi-Pyrénées.
M. Michel CASTAGNE vous en présentera les grandes lignes, un débat libre suivra comme nous le faisons chaque année à cette occasion.

Puis, deux projets d'avis vont être développés et soumis au vote ; le premier portera sur les Orientations budgétaires, le rapporteur est M. Bruno LAFAGE, et le second concernera le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011-2015 de la région Midi-Pyrénées, le rapporteur est M. Jean-Marie BEZ.

Par ailleurs, nous procéderons au vote pour le renouvellement de deux membres du Bureau du CESER en raison de la démission d' Hervé OSSARD, vice-président délégué à la commission Recherche-Transfert-Innovation-Energie, représentant du 3ème collège et qui sera remplacé dans quelques jours. Il conviendra alors de désigner le vice-président délégué à cette commission ainsi qu'un vice-président, sur un poste laissé vacant. Le 3ème collège a désigné des candidats pour ces deux postes et il vous appartiendra de vous prononcer sur ces candidatures.

Je remercie chaleureusement Hervé OSSARD pour son dévouement et son implication dans les travaux du CESER ; il a su apporter sa connaissance approfondie dans les domaines de la recherche et a contribué ainsi à l'élaboration d'avis de qualité.
Il continuera à travailler avec le CESER sur de nombreux dossiers liés à son expérience et ses activités de recherche, et sur une autosaisine consacrée à un écosystème de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et de la technologie.

Je n'oublie pas la complicité qui nous a engagés à travailler ensemble à la création du 3^{ème} pôle de compétitivité dès le 12 juillet 2005, qui a été labellisé par le gouvernement le 5 juillet 2007.

M. Hubert de ROCHAMBEAU, Président d'Agri-Campus issu de l'INRA de Toulouse Midi-Pyrénées, désigné au titre des établissements de la recherche publique installés en Midi-Pyrénées, devrait être nommé par le Préfet de Région.

L'Hommage du CESER à Marie-Denise XERRI

Nommée au Conseil Economique et Social Régional en Octobre 1995 par le Préfet de Région Alain BIDOUE, en qualité de personne qualifiée, et renouvelée dans ses fonctions en novembre 2001 jusqu'en novembre 2007, mobilisée sur les questions des formations, d'orientation de la jeunesse mais aussi sur les problèmes d'aménagement du territoire et de solidarité urbain-rural, elle a apporté sa vision, ses convictions dans les débats de notre assemblée pendant douze ans, elle fut membre de la commission Aménagement du Territoire, et Emploi-Formation-Education ainsi que de la section prospective.

Elle était restée attachée à la vie de notre assemblée et à la qualité de nos travaux. Elle était totalement investie dans sa fonction de Maire de Caraman, au cœur du Lauragais.

Au nom du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, je tiens à lui témoigner ainsi qu'à sa famille et ses amis notre reconnaissance et nos sentiments attristés.

Je vous propose d'observer à sa mémoire une minute de recueillement.

La Conjoncture économique et sociale : un environnement inquiétant

En septembre 2011, dans un rapport sur les perspectives économiques mondiales, le Fonds Monétaire International constatait que le climat économique mondial était en nette perte de vitesse avec une forte augmentation de l'incertitude financière et budgétaire. La croissance mondiale qui avait atteint 5% en 2010, année de rebond après la crise, est ramenée à 4,3% pour cette année et à 4,5% pour 2012.

En 2011, pour les économies avancées, l'acquis de croissance est attendu à 1,6% alors que pour les pays émergents, il serait à 6,4%.

Après les chocs en série qui ont frappé l'économie mondiale au 1er semestre 2011 (hausse du prix des matières premières importées, pesant sur le coût des entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs ...), une nouvelle phase périlleuse s'ouvre avec l'aggravation des incertitudes financières et de lourdes menaces notamment sur l'Europe.

En France, après un début dynamique au 1er trimestre 2011 (+0,9%), la dégradation de l'environnement international impacte l'activité économique qui connaît alors un net ralentissement. Pour le 2^{ème} trimestre, l'INSEE fait état d'une croissance nulle. Depuis septembre, toujours selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, il y a une nette détérioration du climat des affaires. L'inflation en fin d'année devrait se situer à une moyenne annuelle proche de 2%. Concernant la consommation des ménages, des craintes demeurent en raison d'une situation dégradée du marché du travail.

Le FMI, prenant acte d'une reprise mondiale plus lente que prévu et de la crise financière de la zone euro, a ramené sa prévision de croissance pour la France à 1% en 2011.

La bonne santé de l'industrie aéronautique et spatiale... mais des difficultés dans d'autres secteurs

Au 1^{er} trimestre 2011, l'activité s'accélère nettement dans les secteurs industriels présents en Midi-Pyrénées.

Le marché aéronautique mondial connaît une belle reprise et l'augmentation des cadences de production prévue par Airbus dope l'activité du tissu économique de notre région. Ainsi, lors du 49^{ème} salon aéronautique du Bourget, Airbus a atteint un record commercial historique avec 418 commandes fermes et 312 options d'achat. Cela représenta 72,2 milliards d'euros !

L'activité s'accélère également dans les industries des produits minéraux et du bois, liées au secteur de la construction, mais les carnets de commandes baissent.

Le rythme de croissance est plus modéré dans l'agroalimentaire en raison des conditions climatiques défavorables, et dans le secteur pharmacie, parfumerie, produits d'entretien.

Il faut également noter, concernant le commerce extérieur, que sur la période du 3^{ème} trimestre 2010 au 2^{ème} trimestre 2011, la région Midi-Pyrénées représente 9,2% des exportations de la France et 4,9% des importations. La région Midi-Pyrénées est la 3^{ème} région exportatrice (après l'Ile-de-France et Rhône-Alpes) (la 7^{ème} importatrice).

Au 1^{er} trimestre 2011, l'emploi salarié continue de progresser dans les secteurs marchands non agricoles de Midi-Pyrénées, au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,4%).

Le regain d'activité et d'emploi n'est toutefois pas suffisant pour faire baisser le taux de chômage en Midi-Pyrénées. Il s'établit à 9,4% de la population active au 1^{er} trimestre 2011, comme un an auparavant. L'attractivité démographique de la région et la reprise de l'activité économique tirent la demande d'emplois à la hausse.

Nous conjuguons le chômage de masse et des pénuries graves de main d'œuvre, mais aussi de la précarité.

Sans croissance économique durable et partagée, il ne peut y avoir de redressement de la situation. Un point de croissance représente 10 milliards de recettes fiscales.

Un plan d'urgence pour les travaux publics

La situation de crise que connaît le secteur des travaux publics en raison de la baisse de projets, notamment des collectivités, met 2000 emplois en péril en Haute-Garonne.

Cela justifie largement un plan d'urgence pour ce secteur qui a fait beaucoup d'efforts de qualification du personnel pendant la crise de 2009/2010.

Jeunes : une génération sacrifiée ?

Le rapport annuel du Secours Catholique est moins commenté que les résultats des entreprises du CAC 40, mais il donne un éclairage sur l'état de la société.

L'aggravation de la pauvreté et de la précarité frappe 8 millions de personnes fin 2010 vivant avec moins de 949 euros par mois, en Midi-Pyrénées 10% des salariés, 100 000 sur un million

sont concernés, mais les jeunes sont les premières victimes durables de la crise et des plans d'austérité.

17% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage en Midi-Pyrénées, ils sont près de 20 000 à renoncer à faire valoir leurs droits, et près de 6 000 sont exclus de l'appareil de formation, sans qualification.

Cette aggravation de la précarité, de la pauvreté entraîne trois conséquences pour les familles ou les personnes seules : les difficultés à se loger, les difficultés à exercer un emploi stable, les difficultés à se nourrir.

Cette situation nécessite un sursaut de l'Etat, de l'Europe et des Régions afin de savoir travailler ensemble avec les acteurs économiques sociaux et associatifs pour relancer la croissance, les politiques de formation et de réindustrialisation.

Il faut une mobilisation générale de tous les acteurs pour aider la jeunesse première victime de la crise dans la mise en œuvre d'un certain nombre de droits : la formation, l'emploi, la santé et le logement !

Dire la vérité au pays, c'est aussi lui donner des perspectives.

L'aide alimentaire de l'Europe aux ONG

Dans ce contexte économique et financier incertain, une récente décision de l'Union européenne a fait craindre pour l'avenir des plus démunis. En effet, il était prévu une réduction de 75% du montant des aides alimentaires versées par l'Europe, dans le cadre du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD), ce qui remettait en cause le fonctionnement des associations caritatives pour la campagne 2012-2013.

Créé en 1987 et connu à l'origine pour redistribuer les excédents agricoles communautaires en direction des plus pauvres, le PEAD avait fini par être directement financé par des fonds de la PAC (Politique agricole commune) à mesure que les excédents agricoles étaient réduits par les quotas.

Le 20 octobre dernier, le Conseil des ministres européens de l'agriculture refusait de voter l'évolution du PEAD pour 2012-2013.

La prolongation pour une durée de 2 ans a été obtenue le 14 novembre 2011 à Bruxelles.

La part de la France de 72 M € sera assurée jusqu'au 1^{er} janvier 2014. Les organisations caritatives pourront fournir les repas nécessaires à 4 millions de personnes.

En Midi-Pyrénées, pour les seuls Restaurants du cœur, du 1^{er} janvier 2010 au 31 octobre 2011, 4,2 millions de repas ont été distribués selon les chiffres que m'a communiqués Denis-René VALVERDE que je remercie.

Je vous propose d'organiser une réunion de travail avec les associations qui ont en charge la précarité et la pauvreté pour voir comment nous pouvons les aider, je le ferai bien sûr en y associant leurs représentants au CESER, et le Vice-Président délégué au 3^{ème} Collège, M. Hélios GONZALO ; un vœu vous sera proposé à cet effet.

Venons en maintenant à nos travaux qui vont être soumis à votre vote ; ils concernent les orientations budgétaires et la formation professionnelle.

Les Orientations budgétaires 2012 de la Région Midi-Pyrénées

Le débat sur les orientations budgétaires intervient dans un contexte marqué par une crise économique et sociale mais aussi par une crise de confiance sur les dettes publiques dans la zone euro.

Les mesures d'austérité budgétaire décidées par l'Etat vont avoir un impact sur les Français, les entreprises mais aussi sur les Collectivités, alors même que jusqu'à présent, 71% des investissements publics locaux étaient assurés par les Collectivités.

Depuis 2010, l'Etat a demandé aux Collectivités territoriales de participer à l'effort de « maîtrise des finances publiques ».

Cette maîtrise s'est traduite pour le Conseil Régional par la suppression de sa fiscalité directe (Taxe professionnelle, Taxes sur le Foncier bâti et non bâti) et le gel des dotations et compensations.

Désormais, les possibilités financières de la Région sont encadrées par l'Etat qui assure la grande majorité des recettes.

L'emprunt est la seule ressource qui permettrait à la Région d'accroître ses marges budgétaires mais son recours engage financièrement le futur de la collectivité.

C'est dans ce contexte d'incertitude, de crise, et avec des recettes qui ne devraient pas évoluer, que la Région a dû élaborer son projet pour l'année 2012.

Le CESER présente des observations portant sur certaines interventions régionales notamment l'enseignement, la formation et la jeunesse, le développement économique et l'innovation.

L'observation approfondie de l'action régionale se fera dans le cadre du projet d'avis sur le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées qui sera présenté lors de notre assemblée plénière du 20 décembre.

La mise en œuvre des schémas régionaux votés en juin 2011 par la Région, et que le CESER a soutenus, doit être une réponse à la crise économique et sociale.

Projet d'avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF)

En 1993, était institué le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) visant à coordonner les actions des nombreux décideurs régionaux en matière de formation professionnelle afin de mieux répondre aux besoins de qualification professionnelle des jeunes dans un premier temps, puis des adultes. La loi relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie, adoptée en novembre 2009, est venue renforcer son périmètre d'action et sa dimension partenariale en lui donnant notamment un caractère contractuel : le PRDF est devenu le CPRDF.

La Région a pour mission de coordonner et animer les travaux nécessaires à la définition du CPRDF, avec les partenaires membres du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le CPRDF a quatre grandes ambitions :

- Favoriser l'égalité d'accès à la formation professionnelle : égalité sociale, égalité territoriale, égalité des chances...
- Favoriser la continuité d'accès à la formation professionnelle : formation tout au long de la vie, sécurisation des parcours professionnels...
- Favoriser l'adaptabilité de l'offre de formation professionnelle : anticiper les évolutions des métiers et emplois, adapter les parcours et les appareils de formations
- Et assurer un équilibre territorial de l'offre de formation.

A l'occasion de cette réflexion, le CESER souhaite rappeler que l'Etat décide des politiques à mettre en place sur le territoire sans pour autant transférer les moyens financiers correspondants aux différents acteurs. Ainsi, pour lui, les partenaires signataires du CPRDF doivent aujourd'hui concilier deux logiques contradictoires : d'une part, une loi qui n'a pas su suffisamment clarifier et organiser les responsabilités et les compétences des différents acteurs, et d'autre part, une politique contractuelle qui appelle au respect des termes du contrat de la part de chacun des signataires. Celles-ci s'inscrivant également dans un contexte de conjoncture économique dégradée, le CESER de Midi-Pyrénées ne souhaiterait pas qu'au final tout ceci accroisse encore davantage, pour les utilisateurs, les difficultés d'accès à la formation professionnelle. Je renverrai ici à un de nos rapports précédents sur les « sorties sans qualifications » qui mettait l'accent entre autres sur le décrochage scolaire. En juillet 2011, 2528 jeunes restent sans affectation, c'est encore trop ! Les moins de 25 ans représentent près de 30% de la population de Midi-Pyrénées. 17% de ces jeunes sont concernés par le chômage et sont donc les plus touchés par la dégradation du marché du travail.

Le CESER de Midi-Pyrénées rappelle ici tout son attachement au rôle qui est celui du CCREFP en la matière et souhaiterait que l'ensemble des conventions d'application soit systématiquement soumis au CCREFP, pour consultation avant signature.

Et pour conclure mon propos sur ce sujet, j'ajouterai que le CESER continue de penser que cette situation d'imbrication des responsabilités, de multiplicité des financements, des textes législatifs et des dispositifs contractuels, conduit à une opacité du système d'ensemble, où seul le spécialiste s'y retrouve, au détriment de l'utilisateur.

Les Investissements d'avenir

L'éducation, l'industrie

Le suivi de nos avis est fait au quotidien sur de nombreux dossiers avec les Présidents et rapporteurs des commissions concernées :

- Sur la filière bois avec Eric LALANDE très impliqué dans le fonctionnement du cluster vivier bois massif central, la préparation du salon du bois de Toulouse, l'organisation de l'interprofession, le soutien aux entreprises de fabrication de meubles de cuisine très implantées dans le quart nord est de la région.

- Sur la réforme de la PAC avec Michel BAYLAC et Bernard GUIDEZ dans de multiples manifestations pour faire la promotion de nos avis et d'une agriculture de production pour toutes les filières.
- Le CESER suit au quotidien la candidature de Toulouse à l'Initiative d'Excellence dans le cadre de l'appel à projet. Nous avons publié un document spécifique dans le prolongement de notre avis voté le 22 juin 2011 et nous participons aux réunions des collectivités qui préparent les contrats de site avec la région.

Universités d'excellence : la compétition sera rude pour Toulouse !

Dans la course à la candidature de Toulouse Initiative d'Excellence lancée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, cinq nouveaux PRES sélectionnés s'ajouteront à la liste des quatre retenus en juillet.

Nous savons déjà que Bordeaux, Paris Sciences Lettres ont été définitivement retenus par le jury international pour être bénéficiaires du label IDEX et avoir accès à la somme de 7,7 milliards d'euros dédiés au titre des investissements d'avenir.

Les cinq nouveaux pôles universitaires et de recherche retenus par le ministère sont Aix-Marseille, Lorraine, Hesam (Paris I et 11 grandes écoles) Sorbonne Paris et Paris Saclay. Ils seront en compétition le 8 Décembre 2011 devant le jury international avec Toulouse, Grenoble, Lyon/Saint-Etienne et Sorbonne-Université (Paris II, IV et VI).

Lille et Montpellier ont été éliminées pour des problèmes de gouvernance, les mêmes raisons qui ont empêché Toulouse de réussir début juillet 2011.

Un projet ressemblant à une usine à gaz sans gouvernance claire, sans calendrier resserré à 5 ans pour la réunification des universités et des grandes écoles a peu de chance d'aboutir.

Toulouse doit tenir compte de ces résultats, de la compréhension des succès et des échecs pour faire évoluer son projet.

Il y a urgence, l'intérêt général doit s'imposer pour espérer bientôt bénéficier en février 2012 d'une décision favorable et de l'octroi de 1,2 milliard d'euros pour le campus Toulousain et tous les sites de Midi-Pyrénées.

Si la candidature de Toulouse échouait, le CESER proposera que la région concentre ses financements sur le développement de la politique de site hors Toulouse, elle n'a pas pour mission de compenser financièrement un éventuel IDEX.

La formation est un facteur de croissance

La formation professionnelle, l'orientation, l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'offre de formation dans les territoires, alliées à la recherche, à l'innovation, au transfert de technologie sont au cœur de nos préoccupations pour développer les filières et réindustrialiser les territoires de Tarbes au bassin de Decazeville, cœur de la Mécanic-Vallée.

Pas d'avenir sans industrie

Nous devons regarder les pays qui dans la crise que nous connaissons s'en sortent mieux que nous en Europe et dans le monde, l'Allemagne, la Suède, le Canada. Ce sont des pays qui n'ont pas renoncé à développer l'industrie et à préserver un haut niveau d'emploi industriel.

Il n'y a pas d'issue à la crise si la France et l'Europe ne se donnent pas les moyens de développer une croissance économique durable et partagée.

Notre pays comme notre région a des moyens de progression très importants dans de nouvelles filières à condition de ne pas renoncer :

- La filière bois,
- La chimie dont la chimie verte autour des agro-ressources,
- Les éco-industries (efficacités énergétiques dans l'habitat),
- Les nouvelles énergies : solaire, biomasse, demain l'hydrogène pour renforcer le mix énergétique,
- L'agriculture et l'agroalimentaire qui restent et de loin le premier secteur d'activité et d'emplois de la région Midi-Pyrénées.

Le pôle de compétitivité AGRIMIP Innovation que nous avons porté sur le chemin de la labellisation par le gouvernement le 5 Juillet 2007 est devenu le premier pôle Agro de France, son champ d'activité s'étend à la région Aquitaine.

Il est au cœur de l'innovation dans le soutien aux filières agricoles, de nouvelles productions plus économes en eau, soucieuses de la préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Le développement de toutes les formes de productions qui conjuguent la proximité, la sécurité alimentaire, la qualité doit aussi et d'abord permettre de nourrir tous les habitants.

La politique des Labels ne concerne que 8% de la production de Midi-Pyrénées, elle constitue notre vitrine, mais ne concerne pas tous les revenus.

La France est connue dans le monde pour sa réussite dans quelques filières :

- Les transports : l'aéronautique et l'espace, le ferroviaire,
- la défense,
- L'agriculture et l'agroalimentaire,
- L'industrie du luxe,
- L'industrie de santé et de la cosmétique,
- L'énergie dont l'hydraulique et le nucléaire.

C'est le résultat de 40 à 50 ans d'investissements publics, notamment dans la recherche et ses applications pour la sûreté des installations de gestion des process industriels.

Concernant l'énergie, nous sommes tous d'accord pour lutter contre le réchauffement climatique pour agir en faveur de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et le développement des nouvelles énergies renouvelables qui sont des énergies intermittentes.

Mais il nous faut développer les deux filières, celle des ENR et celle des énergies pérennes.

Or, les énergies pérennes aujourd'hui reposent sur l'énergie hydraulique, le nucléaire, les centrales à charbon et les centrales au gaz.

Dans le monde, 1,5 milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'électricité, 1 milliard n'ont pas accès à l'eau potable.

La question de l'évolution des ressources énergétiques pour maintenir un certain niveau de croissance économique durable, sans laquelle il n'y a ni production de richesses, ni création d'emplois, nécessite un temps long.

Sortir du CO² est une obligation. Ce n'est pas dans la précipitation, en quelques heures, que l'on peut régler l'avenir d'une filière et la reconversion de 250 000 emplois industriels auxquels il faut ajouter les emplois indirects et des millions de salariés qui ont un emploi et souhaitent le garder, quand le pays compte déjà 9 millions de chômeurs.

La France, en pleine désindustrialisation, n'a pas besoin de se tirer une balle dans le pied. Il faut développer les énergies renouvelables, renforcer le mix énergétique et créer des emplois pour ceux qui n'en ont pas.

Dans la durée, on doit pouvoir réduire notre dépendance du nucléaire mais trouver des alternatives nécessitant du temps, des moyens pour la recherche et ses applications.

Avec la progression démographique, 9 milliards d'êtres humains en 2050, et les besoins des pays émergents, la demande énergétique va croître de 35% !

En Conclusion

Dans ces temps difficiles, où le repli sur soi, l'individualisme, le creusement des inégalités taraudent notre démocratie, les Etats comme les collectivités doivent veiller à redonner des raisons d'espérer à nos concitoyens.

La multiplication des plans d'austérité sans politique en faveur de la croissance sonnera pour l'Europe et les pays qui la composent le glas des espérances, l'explosion du pacte républicain et du projet européen.

Chacun à la mesure de ses responsabilités doit conduire les politiques publiques nécessaires au redressement de notre économie, car sans entreprises, il n'y a pas de création d'emplois ou moyen de financer notre système de protection sociale.

L'économie sociale et solidaire est aussi au cœur du développement économique et des gisements d'emplois. Elle représente 10% de l'activité et des emplois en France, elle reste soucieuse des personnes, des partages collectifs des risques, elle assure comme la vie associative une mission d'intérêt général.

Je vous proposerai de reprendre la réflexion sur l'économie sociale et solidaire pour actualiser l'avis voté le 18 juin 2007.

A l'écoute des difficultés économiques

C'est pourquoi, j'ai demandé à Monsieur le Préfet de Région une réunion de travail avec la Banque de France, les banques, la Chambre Consulaire Régionale, les organisations économiques, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire pour faire le point sur

les problèmes de financement et d'accès au crédit pour le développement des PME et PMI, de l'artisanat.

7^{ème} Congrès de l'association des Régions de France

Pour conclure, une délégation du CESER de Midi-Pyrénées a pu participer au 7^{ème} Congrès de l'ARF à Tours et, nous avons pu mesurer par les travaux que nous avons conduits que nous étions plus en avance qu'en retard pour réclamer, trente ans après les lois Defferre de Mai 1982, une nouvelle étape de la décentralisation et de la régionalisation, une clarification des compétences, le pouvoir normatif pour les régions et une réforme de la fiscalité.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter un nouvel acte fondateur et l'organisation du prochain congrès des régions à Toulouse en novembre 2012.

Je vous remercie de votre attention.

AVIS DU CESER

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

L'ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Depuis octobre 2007, le Conseil Régional élabore des Orientations budgétaires dans un contexte marqué par une crise systémique tant économique que sociale, et depuis cette année, couplé à une crise de confiance sur les dettes publiques des pays de la Zone euro.

La France, comme une partie de ses voisins européens, a adopté des mesures d'austérité budgétaire. Ces mesures risquent de détériorer la situation sociale et de pénaliser la croissance en réduisant le pouvoir d'achat de la majorité des français (notamment celui des salariés tant du public que du privé), mais aussi en pesant sur l'activité des Collectivités territoriales.

Alors que 71% de l'investissement public est porté par les Collectivités territoriales, l'effort en matière de maîtrise budgétaire qu'appelle l'Etat et son désengagement dans de nombreux domaines risquent de peser sur les ressources mais aussi sur les dépenses des Collectivités tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les Orientations budgétaires 2012 du Conseil Régional sont les premières présentées après une année complète d'exercice du nouvel exécutif. Il reste deux années au Conseil Régional pour mettre en œuvre son projet régional, qui doit rassembler l'ensemble des schémas et plans adoptés ou en cours d'élaboration.

L'élection en 2014 des conseillers territoriaux, résultant de la loi de Réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, devrait, à défaut de révision législative, modifier en profondeur l'échelon régional.

En matière financière, jusqu'en 2009, le Conseil Régional avait la possibilité de moduler ses recettes avec la fiscalité directe qui « garantissait » une autonomie fiscale toutefois faible, avec 32% des recettes générées par la fiscalité. Concomitamment à la réforme territoriale, l'Etat en modifiant profondément la fiscalité locale prive les Conseils Régionaux de recettes modulables et dynamiques, assurées par la fixation des taux et par l'effet base.

Désormais, les marges de manœuvre de la Collectivité sont bornées par l'Etat qui assure la majeure partie des recettes par le biais de dotations et de compensations et le dynamisme des recettes est nul. Depuis la loi de Finances 2011, l'Etat a décidé de geler ses concours financiers, hors DGF.

La seule ressource significative sur laquelle le Conseil Régional a encore un pouvoir réside dans le recours à l'emprunt.

Pour autant et malgré l'absence de dynamisme, le niveau des recettes du Conseil Régional devrait être stable par rapport aux recettes 2011.

L'analyse des Orientations budgétaires est complétée par deux annexes : le suivi des ratios financiers relatifs à la situation financière du Conseil Régional et la note d'observation du Compte administratif 2010, validée par le Bureau du CESER le 30 septembre 2011.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Le CESER présente des observations portant sur certaines orientations développées dans le document du Conseil Régional, à savoir :

- L'enseignement, la formation et la jeunesse et le sport,
- Le développement de l'économie,
- La recherche et l'enseignement supérieur,
- L'énergie,
- L'aménagement du territoire, le développement durable, les transports et les infrastructures,
- La santé, les affaires sociales et la culture,
- La prospective et l'évaluation.

Les observations sur ces Orientations budgétaires seront développées et complétées dans le cadre du projet d'avis sur le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées.

I – L'ÉDUCATION, L'EMPLOI, LA FORMATION ET LE SPORT

Dans les priorités régionales suivantes, le CESER a souhaité mettre en exergue certains éléments :

Soutenir la formation initiale des jeunes

Au service des lycéens

En ce qui concerne les lycées, le CESER note que la volonté régionale est d'achever le Programme pluriannuel de travaux (PPT) 2006-2012 et de maîtriser les dépenses de fonctionnement. En terme d'investissement, le CESER constate l'effort conséquent du Conseil Régional Midi-Pyrénées en direction des lycées dont il a la charge, dans le cadre du PPT 2006-2012, pour un montant total réparti comme suit :

- 1,6 Md € pour la construction, l'extension, la rénovation et la mise aux normes ;
- 766 M € pour les investissements immobiliers.

De plus, étant donné que le Conseil Régional dispose des diagnostics énergétiques des établissements dont il a la compétence, le CESER considère que la mise aux normes énergétiques des établissements contribuerait largement, à terme, à diminuer les dépenses de fonctionnement du Conseil Régional dans ce domaine, tout en contribuant à la protection de l'environnement. Certains travaux pourraient sans doute être inscrits au budget dès 2012.

Le CESER propose que le prochain PPT, dont les études seront lancées dès 2012, prenne en compte, à la fois, l'augmentation des effectifs des lycéens, le redimensionnement des capacités d'accueil, ainsi que l'accessibilité des établissements en direction des personnes en situation de handicap.

Le CESER souhaiterait également que soit retravaillée la sectorisation des lycées pour assurer, dans le même temps, la mixité sociale et l'équilibre des effectifs.

Le CESER souligne l'importance de la poursuite des projets d'avenir contribuant, notamment, à sensibiliser les jeunes, mais également l'ensemble du personnel des établissements, aux enjeux environnementaux au travers d'Agenda 21 dans les lycées.

Le CESER souhaite enfin que la part du budget régional consacrée à l'augmentation de dépenses de fonctionnement des CFA et des lycées soit maintenue, au minimum, à 2,5% dans le Budget primitif de 2012.

Au service des apprentis

Le CESER restera attentif à la mise en place du nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) apprentissage qui s'inscrit dans le cadre du CPRDF 2011-2015.

Le CESER se félicite que les PRDF précédents aient contribué au développement et à la modernisation de l'apprentissage en région, avec notamment une augmentation significative des effectifs d'apprentis.

Cependant, le CESER s'étonne qu'il soit, ici, fait référence à un objectif de « 5 000 apprentis et pré-apprentis supplémentaires d'ici 2015 » alors que dans le CPRDF en cours de signature, il était mentionné que « l'Etat souhait(e) que le nombre d'apprentis en formation au sein des CFA départementaux de l'Education Nationale passe de 1 000 en 2011 à 3 500 en 2015 » (p. 24 du CPRDF).

D'une part, le CESER se demande comment l'Education Nationale arrivera, seule, à réaliser cet objectif – revu à la hausse - à court terme. D'autre part, après plusieurs années au cours desquelles la volonté politique a été d'augmenter le nombre d'apprentis sur l'ensemble du territoire, il apparaît dorénavant plus pertinent de penser à améliorer qualitativement l'offre de formation en travaillant sur les points suivants :

- l'accompagnement des apprentis en cours de cursus, surtout en direction de ceux qui sont le plus en difficulté, afin de lutter contre les abandons et les ruptures de contrat encore trop nombreux ;
- et le développement de véritables filières professionnelles en donnant la possibilité aux apprentis de poursuivre vers les niveaux supérieurs (IV et III), comme cela nous était indiqué dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR).

Au bénéfice des familles de lycéens et d'apprentis

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil Régional Midi-Pyrénées de mettre en place, dès la rentrée scolaire 2012, une « carte jeune » dans laquelle vont se fondre les aides directes aux familles déjà existantes comme le chéquier lecture ou le chèque sport - futur « porte monnaie sport » qui permettra toujours aux jeunes lycéens ou apprentis bénéficiaires de pratiquer une activité sportive (p.96 du document de présentation des OB 2012).

Le CESER approuve la volonté du Conseil Régional de moduler ses aides à caractère sportif et culturel en fonction des ressources des familles, comme cela avait déjà été le cas avec l'opération ORDI'LIB. Pour autant, le CESER souhaiterait que ce qui relève de la nécessité absolue du lycéen ou de l'apprenti pour suivre sa formation dans de bonnes conditions, comme l'acquisition de livres scolaires et d'équipements nécessaires à l'enseignement, reste accessible à l'ensemble des jeunes midi-pyrénéens, en n'étant pas soumis à condition de ressources.

En ce qui concerne le chéquier lecture, force est de constater qu'actuellement, il sert aux familles à financer, quasi exclusivement, les livres scolaires, surtout dans un contexte économique difficile et devant la carence de l'Etat en la matière. Le CESER approuve cette politique régionale volontariste, qui mériterait d'être affichée en tant que telle.

Au service de la vie étudiante

Le CESER approuve la signature d'une nouvelle convention cadre, pour la période 2011-2015, entre le Conseil Régional et le PRES Université de Toulouse qui reprend, notamment, des ambitions affichées lors de l'adoption du SRESR dont certaines devaient, selon nous, être mises en place prioritairement, comme le financement à titre expérimental de filières passerelles, la constitution d'une cartographie des parcours de formation et la mise en place du PASS MUTUELLE.

Faire des études supérieures représente un coût important. Or, cela s'inscrit dans un contexte économique inquiétant qui touche encore plus durement les jeunes de 18-25 ans, déjà plus fréquemment soumis à la pauvreté que toute autre classe d'âge¹. Le CESER se félicite donc que le Conseil Régional Midi-Pyrénées se soit emparé de ce constat préoccupant et propose des mesures concrètes pour aider les jeunes étudiants, rencontrant des difficultés, à conduire et valider leurs études dans de meilleures conditions avec, par exemple, la reconduction du dispositif de caution, la construction et la réhabilitation de logements sociaux étudiants, la mise en place du PASS MUTUELLE santé et l'attribution de bourses d'études sanitaires et sociales.

Agir en faveur de la professionnalisation et l'accès à l'emploi

La formation professionnelle

Le CESER note que, tout comme dans le projet de CPRDF 2011-2015, il est fait référence à un « Service Public Régional de la Formation Professionnelle » dont l'objectif serait de soutenir « les personnes les plus éloignées de l'insertion ... par la mise en place d'un parcours et d'un suivi personnalisés ». Or, comme cela est indiqué dans notre projet d'avis réactif au futur CPRDF, la notion de service public nous renvoie légitimement à la notion d'égalité d'accès pour tous, sur l'ensemble du territoire. Dans la définition des missions de ce nouveau « Service public régional de la formation professionnelle », le Conseil Régional Midi-Pyrénées envisage de ne s'occuper que d'un certain type de public et uniquement sur le territoire midi-pyrénéen.

Fort de ces éléments, le CESER souhaiterait qu'il soit plutôt fait référence à un « dispositif régional de la formation professionnelle » plutôt qu'à un « Service public régional de la formation professionnelle », comme cela est actuellement inscrit.

Enfin, le CESER approuve pleinement la décision du Conseil Régional de maintenir sa politique d'accompagnement en direction de l'ensemble des bénéficiaires de formation – jeunes en stage, apprentis et stagiaires du PRFP) ; toutefois, le CESER s'inquiète de l'éventuel resserrement des financements régionaux autour des publics relevant directement de la compétence régionale.

¹ « Jeunes, une génération précaire » - statistiques d'accueil 2010 du Secours Catholique

2012 s'annonce comme une année de début de cycle en région, avec la mise en place d'un nouveau CPRDF 2011-2015 et des schémas régionaux sur l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que sur les formations sanitaires et sociales. Malgré cette dynamique nouvelle, les Orientations budgétaires 2012 choisies pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées nous semblent être dans le droit prolongement de celles de 2011, notamment en matière de formation professionnelle.

Le CESER souhaite, qu'au-delà de la présentation des Orientations budgétaires, ses remarques soient prises en compte et que cela se concrétise par des ambitions régionales plus marquées dans la présentation budget 2012.

II – LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le CESER ayant participé activement à l'élaboration du SRDE au travers de l'Avis voté le 11 février 2011 « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » et par l'Avis réactif voté le 22 juin 2011 « SRDE 2011-2016 », nous nous félicitons des Orientations budgétaires qui viennent soutenir ce schéma, pierre angulaire de la politique économique régionale.

Rappelons néanmoins que les PME font parties d'un système global ancré dans la société où tous les facteurs qu'ils soient économiques, financiers, humains ou sociétaux jouent sur le dynamisme et la réussite d'une économie à long terme. Le Schéma régional de développement économique (SRDE) se doit donc de proposer des solutions ou de poser les bases de réflexions solides pour que chacune de ces problématiques soit prise en considération dans les politiques régionales.

La volonté du Conseil Régional dans les Orientations budgétaires de soutenir les filières est un axe transversal à souligner. Néanmoins si l'aéronautique est le premier employeur régional, et s'il est important d'apporter un soutien aux autres secteurs d'activités afin d'assurer une diversification, certaines filières nécessitent un soutien particulier en raison de leur place dans l'activité économique locale : la filière Chimie², la filière Bois³, les activités émergentes et les filières exploitantes des ressources locales notamment l'industrie Agroalimentaire. Le CESER prépare actuellement une auto-saisine sur ce thème afin de valoriser ce secteur qui avec l'Agriculture est le premier employeur régional.

Le CESER rappelle que la création ou le renforcement de filières doit privilégier et soutenir les PME sans les rendre dépendantes des grands donneurs d'ordres, dont bien souvent les centres de décisions ne sont pas ancrés dans les problématiques du territoire.

Le CESER est bien conscient des contraintes imposées par le contexte économique instable en raison de la crise et des incertitudes financières engendrées par les évolutions de la fiscalité régionale. Néanmoins, le CESER soutient et incite le Conseil Régional à poursuivre ses efforts en matière de développement économique, d'innovation et de recherche.

2 Avis « vers une autre chimie » octobre 2007

3 Avis « la filière bois en Midi-Pyrénées » juin 2009

Quelques pistes d'amélioration soulevées par le CESER dans ses propositions lors de l'avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI », n'apparaissent pas dans les Orientations budgétaires autour desquelles il serait opportun de réfléchir pour y apporter des solutions telles que :

- Définir et accompagner les entreprises structurantes ;
- Recréer un véritable fonds de développement régional ;
- Engager les réflexions pour la création d'un pôle financier public régional ;
- Mettre en place des GPEC offensives sectorielles et territoriales ;
- Maintenir les savoir-faire traditionnels remarquables ;
- Assurer le financement des investissements immatériels ;
- Faire évoluer le dispositif DRIME ;
- Faire réaliser les analyses nécessaires à la connaissance du tissu industriel régional et son évolution ;
- Suivi, évaluation et contrôle de l'utilisation des aides publiques.

III – LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Recherche

Malgré le contexte financier morose, le CESER note avec satisfaction que le Conseil Régional propose d'augmenter les crédits de fonctionnement de la recherche et d'orienter les crédits européens du FEDER vers les plateformes technologiques et les ingénieurs de valorisation.

De même, la coordination entre la mise en œuvre des Plans Cancer, Aéronautique ou Énergie adoptés par le Conseil Régional le 19 mai 2011, et les projets retenus au titre des Investissements d'avenir sont de nature à développer une stratégie régionale plus cohérente.

Le CESER restera néanmoins vigilant sur l'utilisation des 30 M€ de crédits européens réaffectés au Conseil Régional au titre des subventions globales déléguées, car l'Etat n'a pas été en mesure de consommer ces crédits.

L'Enseignement supérieur

Enfin, le CESER réitère ici son soutien à la politique de contrats de sites du Conseil Régional Midi-Pyrénées qui constituera un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées.

Le CESER de Midi-Pyrénées proposait d'ailleurs dans son avis sur le sujet⁴ que les premiers contrats de site soient signés, dès que possible, avec les villes ou communautés déjà prêtes parce que mobilisées par la réponse à l'appel à projet de la DATAR à savoir : Albi, Castres, Tarbes et Auch. Les autres contrats concernant Rodez, Montauban, Cahors, Figeac, Millau, Saint Affrique et Foix pourront être finalisés pendant la durée du schéma 2011-2016.

⁴ « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées », assemblée plénière du CESER – 22 juin 2011

Le CESER regrette que la partie « gouvernance » qui apparaît dans notre dernier avis sur l'enseignement supérieur et la recherche⁵ n'ait pas été, à ce jour, pris en compte par les universités toulousaines dans le cadre de l'appel à projet des Initiatives d'Excellence (IDEX).

Pour le CESER le projet qui devra être déposé le 8 décembre 2011 devra contenir de manière impérative deux points :

- Le transfert des compétences en matière de demande d'habilitation des universités vers l'université unifiée de Toulouse dès 2012 ;
- Et le principe de la fusion acté dans l'orientation stratégique pour 2016.

Si le dossier déposé ne montre pas assez la volonté de mettre en place un fonctionnement intégré des différents établissements dans un délai prévisionnel acceptable (2016), le CESER propose que le Conseil Régional annonce dès les Orientations budgétaires qu'il sera contraint de limiter son intervention financière dans le cadre exclusif de sa compétence d'aménagement du territoire à la seule politique de site (hors Toulouse).

IV – L'ÉNERGIE

Le CESER considère positivement le fait que le Conseil Régional ait choisi comme axes stratégiques la maîtrise de l'énergie (réduction des consommations des bâtiments et logements énergivores) et le développement des énergies renouvelables (bois énergie, solaire photovoltaïque et thermique et mise en place d'un nouveau dispositif biogaz).

L'appui apporté par le Conseil Régional à la recherche et à l'innovation dans ce secteur est de nature à favoriser l'émergence de nouvelles filières.

Il rappelle également qu'il convient d'engager, dès à présent, une réflexion sur les conditions de gestion des installations d'énergies renouvelables arrivant en fin de vie, par exemple les installations photovoltaïques.

V – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES

L'Aménagement du territoire

Le CESER prend tout d'abord acte avec satisfaction de la poursuite de l'effort du Conseil Régional en faveur de l'aménagement équilibré et solidaire des territoires via les contrats d'Agglomération, de Pays, de PNR... mais également dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ou du Grand Projet de Ville de Toulouse. Il souligne également que les perspectives d'avenir des territoires ruraux devront être envisagées au-delà du nécessaire maintien des activités agricoles et d'une valorisation touristique accrue.

⁵ Partie V « Le rôle des différents acteurs en région de l'enseignement supérieur » - Avis du CESER « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées » du 22/6/11

Le Développement durable

S'agissant de la promotion d'un développement durable, le CESER salue l'engagement du Conseil Régional en matière d'économie d'énergie, de soutien à la production d'énergie renouvelable et de lutte contre le changement climatique. Il apprécie également l'engagement du Conseil Régional en matière de création et de gestion des Réserves Naturelles Régionales avec l'espoir qu'il soit le précurseur d'une véritable politique régionale de biodiversité au service du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration.

Le Développement des transports collectifs et des infrastructures

Le CESER se réjouit de la volonté du Conseil Régional de poursuivre l'action menée au cours des dernières années aussi bien en ce qui concerne les infrastructures (Plan Rail, PDMI...) que le matériel ou les services. Il salue en particulier l'annonce de l'extension de l'Établissement régional de maintenance (ERM). Cela étant, il partage l'inquiétude exprimée quant à la capacité de poursuivre une action performante sans apport de ressources nouvelles affectées à l'Autorité régionale Organisatrice des Transports ferroviaires : le Conseil Régional.

Le CESER se félicite également de l'attention que le Conseil Régional porte aux problématiques d'accès aux technologies de l'information et de la communication. A défaut d'une contribution financière des opérateurs privés et d'un engagement conséquent de l'Etat, comme il l'a déjà fait dans son avis du 16 mai relatif à la stratégie régionale d'aménagement numérique, le CESER appelle le Conseil Régional en partenariat avec les départements à accroître ses engagements financiers afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour assurer :

- l'égalité d'accès des citoyens en quelque territoire de la région que se soit ;
- la compétitivité et l'attractivité des territoires de la région.

VI – LA SANTÉ, LES AFFAIRES SOCIALES ET LA CULTURE

Dans ces domaines comme dans les autres, le CESER prend tout d'abord acte des contraintes imposées par le contexte économique national.

La Santé et les Affaires sociales

Dans son avis sur « L'accès à des soins de qualité pour tous en Midi-Pyrénées », voté le 23 juin 2009, le CESER avait mis en évidence les obstacles économiques à l'accès aux soins. En conséquence, le CESER salue la mise en place du PASS MUTUELLE pour les étudiants qui vient répondre au constat selon lequel le recours aux soins des étudiants en difficulté financière est freiné par leur impossibilité de compléter leur affiliation à la Sécurité Sociale par une couverture complémentaire.

Dans le domaine de la santé toujours, le CESER approuve la poursuite des efforts en faveur de la création de maisons pluridisciplinaires de santé, en réponse aux attentes des professionnels de santé et dans le but d'infléchir la tendance à la désertification médicale dans

les territoires ruraux. Ce dispositif doit être associé à la télémédecine qui constitue également une réponse pertinente.

Sur la question du handicap, qui fait actuellement l'objet d'une réflexion qu'il vient d'engager, le CESER note l'annonce d'une prise en compte transversale dans les politiques régionales. Toutefois, il apparaît que les actions restent peu visibles dans le document des Orientations budgétaires. Le CESER salue la mise en place par le Conseil Régional du Plan Handi-Entreprise : ce type d'initiatives est un moyen de faire évoluer les représentations qui constituent un des principaux freins à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

La Culture

Concernant la politique culturelle régionale, le CESER restera attentif à l'inflexion imposée par le contexte et au budget qui sera maintenu. Le CESER s'inquiète que cela amène le Conseil Régional à se concentrer uniquement sur le soutien, par exemple, à la politique des Grands sites.

VII – LA PROSPECTIVE ET L'ÉVALUATION

Dans les Orientations budgétaires en matière de prospective, le CESER ne retrouve pas la démarche prospective initiée suite aux travaux sur le Schéma régional d'aménagement durable du territoire et qui associait le CESER, les services du Conseil Régional et des services de l'Etat. Cette démarche nécessiterait d'être poursuivie.

Les études qui seront menées en 2012 concernant la Stratégie régionale en matière d'innovation et de recherche et sa valeur ajoutée en termes de réalisations industrielles et d'emplois créés correspond à la proposition 6 faite par le CESER dans son Avis de juin 2011 « Pour le Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées », toutefois comme le précise cette proposition 6, il convient d'élaborer des indicateurs spécifiques pertinents.

Au regard de la concertation citoyenne sur les politiques régionales, le CESER rappelle le contenu de la proposition 3 de cet avis afin de créer un espace de concertation concernant le développement de technologies faisant l'objet de controverses (nanotechnologies, génétique, énergie...), et de mettre en place des forums régionaux sur l'innovation sociale.

Dans le cadre de la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, et des transferts de compétences qui en ont découlé, le CESER rappelle son attachement à une évaluation quantitative détaillée et qualitative des transferts, au-delà de l'évaluation financière qui est présentée annuellement.

Plus globalement, dans un contexte de raréfaction de l'argent public, le CESER souhaite qu'un programme d'évaluations soit lancé dont l'enjeu devrait être la recherche d'efficacité en matière budgétaire.

CONCLUSION

Pour le Conseil économique, social et environnemental régional, les Orientations budgétaires 2012 du Conseil Régional sont dans la continuité des actions régionales conduites ces dernières années. Alors que le budget 2011 avait été présenté comme un budget de transition, le CESER attendait que le Conseil Régional présentât des Orientations qui structurent le projet régional, annoncé comme construit autour des différents schémas et plans. Or, les Orientations budgétaires 2012 ne font que prolonger celles présentées en 2011.

Compte tenu du contexte économique et social de la région Midi-Pyrénées, le CESER aurait souhaité voir le Conseil Régional prendre des orientations plus marquées et en particulier en présentant une politique plus affirmée de soutien aux initiatives locales publiques et privées. Cette volonté d'être un acteur moteur de la relance est bien affirmée dans la présentation des Orientations budgétaires, toutefois elle apparaît peu lisible dans la présentation des interventions. Nous attendons que le Conseil Régional renforce sa politique d'investissements sur ses cœurs de compétence.

Bien que l'article 72 de la Constitution relatif aux Collectivités territoriales mentionne que les « Collectivités s'administrent librement » et « *qu'aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre* », pour le CESER, il apparaît désormais impératif, que la concertation s'exerce entre Collectivités et plus particulièrement en matière financière et dans le domaine des investissements structurants. A ce titre, le CESER rappelle chaque année son attachement à la Conférence des grands exécutifs, qui n'est que trop rarement réunie. Le CESER incite le Conseil Régional à prendre des initiatives dans ce sens.

De 2007 à 2009, sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) et de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire (*de Toulouse Aire urbaine*) (AUAT), d'importants travaux ont été menés pour une coopération métropolitaine entre l'agglomération toulousaine et les autres agglomérations de l'aire métropolitaine. La Communauté urbaine du Grand Toulouse est légitime à intervenir pour la création d'un pôle métropolitain tel que défini dans la loi de réforme des Collectivités territoriales.

Le CESER se félicite de cette démarche, mais il incite le Conseil Régional à s'y impliquer et comme il est prévu dans le SRDE, à s'affirmer comme chef de file pour un aménagement équilibré de la totalité du territoire régional.

Le CESER regrette la perte d'autonomie financière du Conseil Régional sur la plus grande partie de ses recettes, engendrée notamment par la perte d'autonomie fiscale. Le Conseil Régional pourra toutefois encore mener ses politiques grâce aux choix dans ses dépenses et à sa capacité d'emprunt qu'il a su préserver.

En raison de la crise financière et des conséquences sur l'économie et l'emploi le CESER propose au Conseil Régional de décliner le Budget Primitif 2012 :

- Autour des mesures qui permettront de soutenir la croissance par le soutien aux filières, la recherche, l'innovation et la réindustrialisation des territoires ;
- En mettant en œuvre les deux schémas régionaux votés en juin 2011, le « Schéma Régional du Développement Économique de l'innovation » et le Schéma Régional de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » et le CPRDF par les conventions d'application ;

- Sur la formation initiale et continue, l'alternance, la mobilisation des partenaires sociaux au plan régional en faveur de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui doivent contribuer à l'orientation des jeunes.

Enfin le CESER appelle à une nouvelle étape de la décentralisation et de la régionalisation, trente ans après les lois Defferre et notamment à une réforme de la fiscalité permettant au Conseil Régional d'avoir les moyens financiers des investissements nécessaires à une croissance économique durable et partagée.

Dans la période de crise que nous connaissons, ces investissements soutiendraient le développement économique et social.

EXPLICATIONS DE VOTE

- Mr Pierre MOLETTE pour le groupe des Scientifiques
- Mr Jean-François AGRAIN pour le groupe C.G.T.
- Mr Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.
- Mme Marie-Jeanne DERELLE pour le 1^{er} COLLÈGE
- Mr Pascal ASTRUC pour la F.C.P.E.
- Mr Didier LASCOUMES pour le groupe C.F.D.T.
- Mr Jean-Paul PANIS pour le groupe ASSOCIATIONS

Suffrages exprimés : 105

Pour : 99

Contre : 6

Abstention : 0

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE DES SCIENTIFIQUES

Présentée par Monsieur Pierre MOLETTE

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du Groupe des Scientifiques du 3^{ème} Collège, à propos de l'amendement qui ajoute deux alinéas au texte initial relatif au volet « Enseignement Supérieur » du projet d'Avis.

Nous nous étions déjà exprimés le 22 juin dernier lors du vote sur l'Avis « Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées », et je ne reviens pas sur les propos déjà tenus.

Le projet qui sera soumis le 8 décembre dans le cadre de l'appel à projets IDEX2 fait l'objet d'une large concertation entre tous les acteurs. Il prend en compte l'importance et la complexité de l'Enseignement Supérieur existant en région : rappelons qu'il compte quelques 18 établissements (universités et grandes écoles), de statuts différents, relevant de six ministères de tutelle, et accueillant plus de 100 000 étudiants. Les objectifs visés, qui doivent être ambitieux, ainsi que les étapes et modalités d'évolution de l'Université de Toulouse, sont en cours de finalisation et sont actuellement soumis aux Conseils d'Administration des établissements.

Dans ce contexte d'intense travail sur l'avenir nous ne comprenons pas que notre Assemblée puisse proposer au Conseil Régional de ne pas accompagner l'Université de Toulouse dans les évolutions et mutations importantes dans lesquelles elle s'engage.

Nous ne voterons pas le projet d'avis.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.G.T.

Présentée par Monsieur Jean-François AGRAIN

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et environnemental,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Pour la troisième année consécutive, l'examen des Orientations budgétaires de la Région se déroule dans un contexte de crise systémique persistant. Les prévisions de croissance économique, estimées à 1,5% en début d'année 2011, n'ont cessé de reculer de mois en mois. De fait, la croissance n'excèdera pas 1% en fin d'année, et à en croire nos éminents économistes, sera du même acabit en 2012.

Selon les experts, après la crise de la finance internationale, voici venir le temps de la crise des dettes publiques. Pour répondre à la première, le gouvernement n'a pas hésité à voler au secours du secteur bancaire et spéculatif en allongeant plusieurs centaines de milliards.

Mais voilà que survient la seconde. Pour y faire face, le même gouvernement prescrit un remède aussi vieux que le libéralisme : la rigueur, que d'autres aussi appellent l'austérité. Il existe sûrement entre ces deux mots une subtilité qui échappe, je vous l'assure, à la majorité des françaises et des français qui les subissent.

Nous avons donc vécu en quelques mois la rigueur tome 1, tome 2, le tome 3 est parait-il en préparation. Sa parution est attendue après les élections de 2012.

La raison officielle de tout cela tient, pour le Président Sarkozy, en quelques mots : nous devons conserver notre 3A. Et oui, le fameux 3A octroyé ou enlevé par d'obscures agences de notations privées dont aucune, entre parenthèses, n'a son siège social en Europe.

Nous vivons donc sous le dictat d'officines occultes qui par la force seule de leur jugement détermine la variation des taux auxquels les états peuvent emprunter pour couvrir leurs dettes. Ne cherchez plus l'origine des paramètres économiques qui permettent à ces agences d'établir leurs notes. Elles sont essentiellement guidées par leurs clients, généralement des institutions financières et spéculatives.

Pour exemples de leur objectivité, 48 heures avant la faillite de la banque Hermann Brother, celle-ci était toujours affublée du 3A par l'agence de notation mondialement connue dont elle était cliente.

Notre gouvernement, libéral s'il en est, n'échappe pas au dogme. Au nom de la diminution de la dette et pour rassurer les spéculateurs auxquels nous empruntons, il dilapide sans compter notre patrimoine social, augmente les impôts, accélère sa réforme des retraites toujours

désapprouvée par 70% des français, rehausse en partie la TVA, crée de nouvelles taxes, notamment pour les mutuelles de santé.

Tout cela, comme indiqué dans l'avis, ne va pas arranger le climat social et joue contre la dynamique de croissance. La Grèce, l'Espagne peuvent en témoigner. La politique de rigueur appauvrit la majorité de la population et freine le développement économique.

A ce jeu, tout le monde est perdant. Les collectivités territoriales en font l'amer expérience. Au nom de l'assainissement de ses comptes, l'Etat ne compense pas les dépenses transférées aux régions. Pour Midi-Pyrénées, ce sont 133 Mds €, cumulés depuis 2005, que l'Etat n'a pas payé.

Ajoutons à cela une réforme des finances locales qui prive le Conseil Régional de la majeure partie de son autonomie fiscale, et nous comprendrons la fragilisation de la situation financière de notre région. Celle-ci est de plus en plus contrainte à n'agir que sur les dépenses. La CGT partage l'idée que la perte de pouvoir fiscal, pour une collectivité territoriale, est négative. Les élus doivent rester en capacité d'assumer leurs responsabilités en votant les taux.

Cependant, Midi-Pyrénées a encore la ressource de l'emprunt et comme indiqué dans l'avis, celui-ci peut être activé pour anticiper des dépenses d'investissement. Cela pourrait soutenir la croissance, une nécessité dans la période, vous en conviendrez.

A ce titre, la CGT rappelle au Conseil Régional qu'un certain nombre de propositions contenues dans l'avis du CESER « pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » n'apparaissent pas dans les orientations budgétaires. C'est regrettable car il y a là aussi matière à promouvoir le développement de l'économie sur nos territoires.

Pour la recherche et l'enseignement supérieur, comme d'autres groupes, la CGT engage le Conseil Régional à rester vigilant aux conditions de financement de l'enseignement supérieur en cas de lenteur, dans la mise en place des fonctionnements intégrés dans les établissements.

Concernant la politique des transports ferroviaires de voyageurs, la CGT n'a pas apprécié que la vice-Présidente chargée du budget ait refusé de répondre quand nous lui avons demandé si pour solutionner le tarissement des dotations de l'Etat, le Conseil Régional comptait ouvrir le TER à la concurrence selon les préconisations du rapport Grignon. A défaut d'engagement précis du Conseil Régional, pour conserver le transport ferré dans le giron du service public, la CGT se devra d'alerter les cheminots et la population sur ce dossier. En ce qui concerne le projet de ligne à grande vitesse, la CGT réaffirme la nécessité de terminer le maillage TGV national en reliant Bordeaux à Marseille par Toulouse. Nous soulignons toutefois notre désaccord avec un financement des infrastructures qui fait appel au privé et aux collectivités territoriales.

Au chapitre santé, affaires sociales et culturelles, la CGT note positivement l'engagement du Conseil Régional, tant sur la mise en place du PASS MUTUELLE étudiant que sur les efforts en faveur de création de maisons pluridisciplinaires de santé en zone rurale. Nous combattons d'autant plus la politique gouvernementale en matière de santé qui vient aggraver par la fermeture d'hôpitaux l'accès aux soins des populations habitant ces zones.

Enfin, et sans vouloir conclure de manière hâtive cet important chapitre, nous saluons, à l'instar du CESER, la mise en place du plan handi-entreprise, tout en revendiquant qu'une loi plus incitative impose aux entreprises l'aménagement de postes de travail en nombre suffisant pour permettre l'inclusion sociale aux personnes en situation de handicap.

En conclusion, nous le redisons, les orientations budgétaires 2012 de la région Midi-Pyrénées sont grandement impactées par le contexte de crise systémique que nous traversons.

La politique gouvernementale de réduction des déficits publics, traduite par les plans successifs de récession sociale n'épargne personne :

- Ils sont un frein à l'exercice de la démocratie telle que définie par la décentralisation en asphyxiant financièrement les collectivités territoriales ;
- Ils sont un handicap à la croissance par la diminution du pouvoir d'achat de la classe moyenne et l'augmentation sans précédent de la pauvreté et de la précarité ;
- Ils contribuent à détruire un peu plus le lien social qui uni les citoyens de ce pays.

Face à cela, les collectivités territoriales sont de plus en plus démunies. Sur Midi-Pyrénées, le recours à l'emprunt, pour mettre en œuvre les orientations définies par les élus régionaux reste possible, mais pour combien de temps encore.

**Le présent avis, proposé au suffrage de notre assemblée, reprend en partie ces craintes.
La CGT le votera.**

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant du Président du Conseil Régional,
Madame la représentante de Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'examen des Orientations budgétaires 2012 montre que la situation financière de la Région Midi-Pyrénées n'est pas mauvaise même si la dégradation du contexte économique international et national pèse sur cette situation.

Midi-Pyrénées peut également se targuer d'avoir le meilleur taux de croissance annuel moyen des régions de France sur la période 2000-2010, cette performance devant cependant être considérée à l'aune de la manière dont ce taux est calculé par désagrégation du taux national compliqué de toutes les artificialités et de tous les byzantinismes d'affectation de la valeur ajoutée entrant dans ce calcul.

Il est toutefois remarquable que 71% de l'investissement public total soit réalisé par les collectivités locales. Si on peut s'en réjouir parce que chacune essaie probablement de développer la totalité de son territoire améliorant de ce point de vue ce que Jean-François GRAVIER constatait et dénonçait dans son ouvrage : « Paris et le désert français », ce n'est pas parce que l'Etat républicain ne remplissait pas et ne remplit toujours pas son rôle que nous sommes assurés que les collectivités locales le rempliront même si c'est aujourd'hui plutôt le cas.

Certes les politiques d'aménagement du territoire et d'autres aussi s'y emploient mais leur volontarisme même élevé peut se heurter à la liberté des acteurs économiques qui peuvent tout à la fois les récuser, les détourner, les juger inadaptées voire les ignorer. Cependant la philosophie consistant à adosser les dépenses de fonctionnement à des recettes stables (fiscalité locale et dotation d'Etat) et les dépenses d'investissement à de l'autofinancement et à un recours soutenable à l'emprunt ne nous paraît pas mauvaise même si le danger que les dotations de l'Etat résultant du projet de loi de finances 2012 diminuent, est bien présent.

Nous ne commenterons pas plus que le fait le projet d'avis le caractère de plus en plus illusoire de l'autonomie financière des régions et le côté paradoxal pour ne pas dire antagoniste de la structure des nouvelles recettes par définition aléatoires telle la contribution à la valeur ajoutée des entreprises et des dépenses qui, elles, ont un degré de certitude et de nécessité plus élevé.

Un cercle vicieux s'en suivra. Le taux d'épargne et donc l'autofinancement baisseront et toutes choses étant égales par ailleurs, l'endettement devra augmenter.

Concernant les politiques que le projet de budget se chargera de chiffrer, le pluriel marquant le mot « priorités » ruine d'une certaine façon le concept car dès lors qu'il y a plusieurs

priorités, il n'y en a vraiment aucune même si le texte de présentation des orientations budgétaires parle d'une première grande priorité et puis d'autres. Evidemment, la dureté des temps et la nécessité de voler au secours de beaucoup de secteurs ne rend pas facile cet exercice.

Le chantage que l'Etat exerce sur les collectivités locales et notamment sur les Régions en ne finançant plus les domaines de sa compétence ne doit pas conduire les Régions à se conduire comme les supplétives de l'Etat. A ce jeu, je ne sais si elles gagneront ou si elles perdront mais ce n'est pas sain.

Le groupe Force Ouvrière votera le projet d'avis.

Je vous remercie de votre attention.

EXPLICATION DE VOTE DU 1^{er} COLLÈGE

Présentée par Madame Marie-Jeanne DERELLE

Madame la représentante du Préfet de Région,
Monsieur le Président du Conseil Economique Social et Environnemental régional,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs.

Comme chaque année le CESER doit émettre un avis sur les Orientations budgétaires de la Région.

Comme chaque année, il s'agit d'un exercice qui doit être mené dans un délai court.

Comme chaque année, le 1^{er} Collège regrette que des éléments complémentaires demandés lors de la présentation ne lui soient pas parvenus.

Le 1^{er} Collège appelle de ses vœux le lancement rapide dès 2012, de la mise aux normes énergétique des lycées. Ces investissements pouvant être un soutien à l'économie régionale, quitte pour cela à avoir recours à l'emprunt.

Les Orientations budgétaires semblent nous annoncer un budget dans la continuité du précédent qui nous avait été présenté comme un budget de transition. Le 1^{er} Collège regrette que les Orientations budgétaires soient atones, et ne semblent pas présager d'un budget novateur et tonifiant pour notre région.

En conclusion, le 1^{er} Collège votera le projet d'avis du CESER.

EXPLICATION DE VOTE DE LA F.C.P.E.

Présentée par Monsieur Pascal ASTRUC

Madame la représentante du Préfet de Région,
Monsieur le Président du Conseil Economique Social et Environnemental régional,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs.

J'interviens au nom de la FCPE Midi-Pyrénées, et c'est avec regret et inquiétude que nous avons pris connaissance des orientations budgétaires de la Région Midi-Pyrénées pour l'année 2012, qui semblent indiquer une rupture et une politique de renoncement en matière de politique éducative.

Je limiterai mon intervention à trois points, mais j'aurais pu prendre d'autres exemples pour illustrer ma démonstration.

Premier point d'importance, nous apprenons que la Région Midi-Pyrénées serait la première région en France à renoncer à défendre et à porter dans ses politiques, le principe de gratuité des livres scolaires au Lycée, et, au-delà, à remettre en cause le principe de gratuité de l'éducation quand, dans le même temps, la Région Midi-Pyrénées se classe dans les trois dernières sur les taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat donc en Lycée.

Jusqu'à présent, deux dispositifs illustraient cette politique volontariste pour les lycéens : le chéquier lecture qui, depuis des années, sert quasiment exclusivement aux familles pour l'acquisition de livres scolaires, et la bourse de premier équipement qui permet aux lycéens de l'enseignement professionnel d'acquérir le matériel nécessaire à ses enseignements.

La Région propose dans ses orientations budgétaires de transformer ces aides en aides sociales.

Je rappelle qu'en 2004, lors des élections régionales, les régions ont décidé de prendre en charge la gratuité des manuels scolaires. Cet engagement traduisait leur volonté d'intervenir de façon mieux visible sur le territoire et de concrétiser l'action des Conseils Régionaux. Même si dans l'idéal pour notre fédération, il aurait fallu que ce soit l'État qui prenne en charge cette responsabilité afin de garantir une gratuité égale sur tout le territoire.

En 2010, dans le projet du candidat Malvy aux élections régionales des 14 et 21 mars, nous pouvions lire, je cite en page 4 : «Nous l'avons fait, nous continuerons :

- La gratuité des livres scolaires avec le chéquier lecture dont bénéficient chaque année 118 000 lycéens et apprentis ;
- La bourse régionale de premier équipement dont bénéficient chaque année 20 000 élèves dans les lycées professionnels et technologiques ainsi que dans

les CFA. » .

Dans les Orientations budgétaires 2012, page 66 nous pouvons lire : « La Région a pour objectif de moduler ses aides à caractère social en fonction des ressources des familles. .../... Ce sera le cas à la rentrée 2012, lors de la mise en place de la carte jeune pour les lycéens et les apprentis ... /... une dotation pour l'acquisition de livres et une autre pour l'adhésion à un club sportif dont les montants varieront en fonction des revenus du foyer fiscal »

C'est avec force que la FCPE dénonce un double renoncement :

- Le renoncement au principe de gratuité des livres scolaires en lycée (engagement pris en 2004 réaffirmé en 2010) ;
- Le regroupement de ce qui est d'une absolue nécessité pour suivre sa scolarité avec une politique sociale envers la jeunesse (ordi lib, aide à l'acquisition de licences sportives). Ces derniers points relèvent bien d'une politique sociale qui peut être, selon nous, soumise à conditions de revenus. Je fais juste remarquer que les jeunes exclus du système éducatif, au chômage sont aussi exclus de ces dispositifs.

Le principe de gratuité n'est pas un nouveau débat.

Pour mémoire je rappelle que dès 1791, sur proposition de TALLEYRAND, la première Constitution française exprime déjà un objectif de gratuité en ces termes :

« Il sera créé et organisé une Instruction Publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes» (Titre I).

Il faudra attendre le 16 juin 1881 et le premier des piliers de l'école obligatoire qui est constitué par la gratuité de l'enseignement. Il se traduit par la loi en ces termes : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ». Il est étendu à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933.

Le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (alinéa 13) consacre un principe forgé au début de la III^{ème} République et renforcé au fil des temps. Sa valeur juridique et son étendue n'ont pas le caractère général et absolu de l'article L132-2 :

« L'enseignement est gratuit pour les élèves des lycées et collèges publics qui donnent l'enseignement du second degré, ainsi que pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur des établissements d'enseignement public du second degré ».

En 1975, la réforme HABY, qui instaure le collège pour tous, instaure dans le même temps, la gratuité des manuels scolaires pour les familles ; cette dotation est aujourd'hui encore, tant bien que mal, assurée par l'État.

Vous comprendrez pourquoi la FCPE ne peut accepter le fait d'assimiler le principe de gratuité de l'éducation à des dispositifs d'aide sociale. Il s'agit du droit à l'éducation qui doit être donné à tous, dans un esprit d'égalité républicaine sans discrimination de quelque sorte que ce soit.

Si la Région veut travailler sur critère social, je lui propose de regarder sa politique de tarification de la restauration scolaire, et plus particulièrement la taxe de 22,5% qu'elle prélève sur chaque repas pris dans les lycées. Dans ce cas, on ne parle pas de taxe à 5 ou 7%

mais bien d'une taxe de 22,5% à laquelle vient se rajouter 1,5% d'une autre taxe, et là bien évidemment sans aucune modulation en fonction des revenus des familles.

Je tiens juste à signaler que le montant versé par les parents des lycées publics équivaut au montant global du chéquier lecture soit 7 millièmes du budget régional.

En un mot, les marges de manœuvre existent et la Région a d'autres leviers pour développer une politique sociale envers les lycées.

Je serai rapide sur les deux autres points.

La FCPE ne peut se satisfaire d'un blocage des budgets de fonctionnement des lycées, budgets indigents qui obligent les établissements à demander des dotations complémentaires en cours d'année et dépossède le Conseil d'administration de ces prérogatives. En effet, la politique qui consiste à sous doter les établissements prive le CA d'une de ses principales compétences qui est celle de répartir un budget en fonction du projet d'établissement. Cette compétence est remplacée par un dialogue de gestion entre intendant et service administratif de la Région.

C'est donc un dessaisissement de fait du CA des établissements publics locaux d'enseignement.

Dernier point : la FCPE ne peut non plus se satisfaire de la signature entre la Région et l'Etat du CPRDF qui reprend en grande partie le projet académique, projet qui a été rejeté par l'ensemble de la communauté éducative.

C'est une intervention sous forme de cri d'alerte que je fais au nom de la FCPE, en espérant que ce que nous avons pu lire dans ces orientations budgétaires, est une mauvaise lecture de notre part et que le Budget primitif viendra dissiper nos craintes.

J'appelle la Région à réaffirmer son attachement au principe républicain de la gratuité de l'éducation et des livres scolaires. Et nous attendons de voir se concrétiser dans les dotations au budget de fonctionnement des Lycées l'attachement de la Région à des établissements déjà grandement malmenés par les politiques d'Etat.

Et si « vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. » (Abraham LINCOLN)

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.F.D.T.

Présentée par Monsieur Didier LASCOUMES

Madame la représentante du Préfet de Région,
Monsieur le Président du Conseil Economique Social et Environnemental régional,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs mois, l'Europe, et la France en particulier, évoluent dans une crise des dettes souveraines dont on ne voit pas la sortie. Cette crise impacte les salariés les entreprises, et elle bouscule, comme jamais, le politique.

Pour la CFDT, les plans d'économies successifs proposés par le gouvernement ne sont pas de nature à réduire les inégalités sociales et à renforcer la solidarité. Les réformes structurelles pour sortir d'un chômage de masse, faire évoluer un mode de développement à bout de souffle, ne semblent pas encore à l'ordre du jour.

Dans ce contexte, la CFDT s'interroge sur les marges de manœuvre mais aussi la volonté des politiques régionales pour contribuer à réduire les effets de cette crise en œuvrant pour l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

Comme le dit fort justement le CESER, dans cet avis sur les orientations budgétaires du Conseil Régional de Midi Pyrénées pour 2012, nous ne retrouvons que très partiellement cette volonté alors que, malgré la quasi disparition d'une fiscalité directe, il existe encore quelques marges de manœuvre pour agir face à un contexte exceptionnel.

En Midi Pyrénées, région la moins endettée de France, la sempiternelle question d'un recours plus important à l'emprunt est posée. La CFDT partage l'avis du CESER qui préconise un recours à l'emprunt pour soutenir la croissance régionale et réaliser des investissements dont le retour comporte peu de risques tel celui sur les économies d'énergies.

Par ailleurs, la CFDT est convaincue que la région devrait renforcer ou mettre en œuvre des politiques de coordination et d'incitation qui ne couleraient quasiment rien mais auraient des effets de levier sur l'emploi et la croissance régionale :

- Coordonner l'action des grandes collectivités sur les territoires et les bassins d'emplois pour rendre plus efficaces les moyens humains et financiers pour l'action publique.

En s'appuyant sur ses divers schémas régionaux fait en concertation, dans un contexte difficile pour les finances publiques, la région nous semble tout à fait légitime à assumer le rôle de chef de file et de coordination des grands exécutifs régionaux, en particulier ceux des départements et de la métropole Toulousaine, sur les grands enjeux régionaux. Face à la crise qui touche tous nos concitoyens, l'argument institutionnellement fondé de « non tutelle d'une collectivité sur une autre » nous

semble désuet et conjoncturellement dépassé sur le terrain de l'action locale et territoriale ;

- Soutenir la démocratie participative locale. En contrepartie d'un renforcement des subventions qui leur sont octroyées, demander expressément aux conseils de développement des Pays et d'Agglos, de prendre en charges les enjeux locaux de l'économie, de l'emploi, du dialogue social territorial, en lien avec le service public de l'emploi et les maisons communes emplois formation. La région doit réinventer les comités locaux de l'emploi qui, dans un passé récent, ont démontrés leur efficacité dans certains bassins d'emplois confrontés à d'importantes mutations industrielles (Comminges, Albi Carmaux, Castres – Mazamet...) ;
- Solliciter fortement les universités pour qu'elles renforcent la gouvernance du PRES en préfiguration d'une fusion et qu'elles s'impliquent encore plus avec la recherche et les entreprises pour l'innovation, la croissance et l'emploi en région.
Le contenu de candidature à l'appel à projet IDEX doit être l'expression de cet engagement

Le groupe CFDT approuve le contenu de l'avis et le votera.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Monsieur Jean-Paul PANIS

Madame la Représentante de Monsieur Le Préfet,
Monsieur le président du CESER
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Chers collègues,

Les Orientations budgétaires de 2012 s'inscrivent dans un contexte économique, financier et social de cette fin du 4^{ème} trimestre très perturbé, et avec une croissance proche de zéro. Notre région n'échappe pas à cette situation conjoncturelle difficile.

Le projet d'avis souligne bien que les Orientations budgétaires de 2012 sont la continuité des actions régionales conduites ces dernières années et prolongent celles de 2011.

Le contenu de la lettre introductive du Président de la Région, et la détermination affichée laissaient supposer que l'année 2012 verrait le renforcement d'un certain nombre d'actions pour interagir sur le contexte actuel.

Le groupe Association relève au titre des priorités régionales, trois points sur lesquels le budget 2012 devrait mieux traduire dans les faits la volonté politique affirmée :

1. « Le rôle majeur que doivent jouer les régions dans le retour à la croissance » : nécessiterait un plus grand renforcement en 2012 de la politique d'investissement par anticipation de projets, et je prendrai à titre d'exemple, une anticipation des travaux consacrés à la rénovation énergétique et à l'accessibilité des bâtiments et le déploiement plus rapide des environnements numériques, ainsi que l'engagement renforcé dès 2012, des projets appartenant aux nouveaux programmes et schémas régionaux. La bonne situation financière de la région l'autorise à s'engager dans une démarche plus volontariste.

2. « La mobilisation pour favoriser l'accès à l'emploi doit rester une des priorités » : message que nous partageons, aussi nous attendons que la région renforce ses crédits dans le budget 2012 pour être à la hauteur des défis actuels à relever, et particulièrement sur les secteurs les plus fragiles.

3. « La promotion du développement durable sera en 2012, un des axes structurants de la politique régionale et imprègnera toutes les actions de la Région » : sur cette affirmation, nous tenons à rappeler que la structuration des territoires et leur développement se construisent avec l'ensemble des acteurs. Nous soulignons aussi l'importance du lien entre l'aménagement de nos territoires et la préservation de l'environnement. La Région doit affirmer son engagement en faveur de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique et du Schéma Régional Climat-Air-Énergie. Nous souhaitons que le budget 2012 affecte des moyens financiers dédiés, pour lutter contre

l'érosion de la biodiversité, et pour sensibiliser à l'environnement et au développement durable tous les niveaux de la population.

Le groupe Associations votera le projet d'avis

Merci de votre attention,

VOEU DU CESER

VOEU DU CESER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par Monsieur Denis-René VALVERDE pour le Groupe ASSOCIATIONS

Le jeudi 20 octobre 2011, le Conseil des Ministres européens de l'agriculture a bloqué l'application du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Le PEAD représente :

- 23% à 55% des denrées distribuées par les associations françaises ;
- 1% de la PAC est consacré aux PEAD ;
- 1 euro par européen ;
- En France, 130 millions de repas sont distribués grâce au PEAD.

Sous la pression des associations caritatives françaises et de celles de certains pays européens, la Commission européenne vient de surseoir jusqu'au 1^{er} janvier 2014 à cette décision inhumaine. Mais l'inquiétude demeure.

Face à cette situation, le CESER Midi-Pyrénées demande à Monsieur le Préfet de Région et à ses services d'intervenir auprès du Gouvernement pour inciter les 6 pays (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas) à revenir au principe de solidarité européen afin de respecter dans son intégralité les engagements au Traité de Rome alors que la pauvreté touche dramatiquement de plus en plus de personnes et notamment les classes moyennes.

ANNEXES

I - ÉVOLUTION DES RATIOS DEPUIS 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

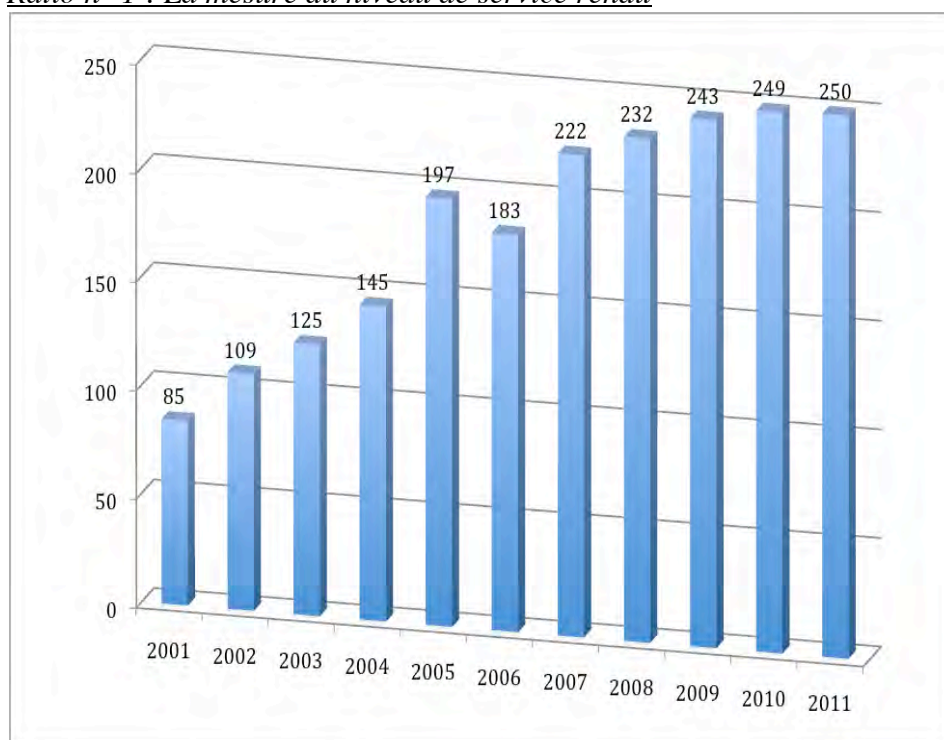
Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2009: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

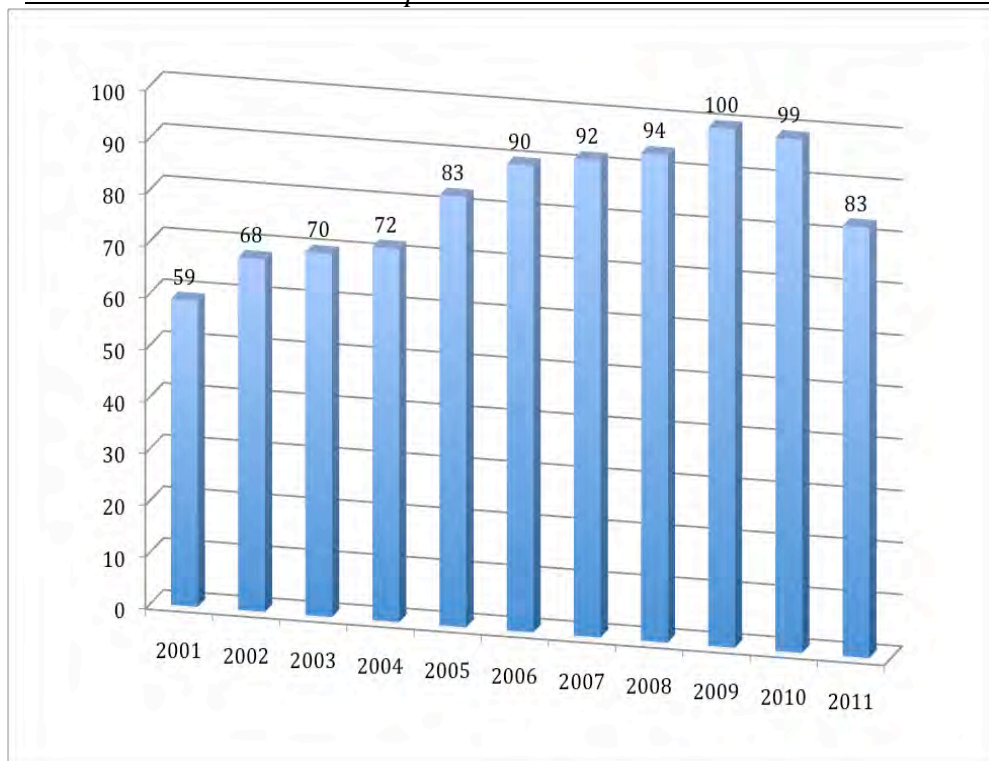
Décision Modificative n°2 2011 : **2 890 123 hab.**

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



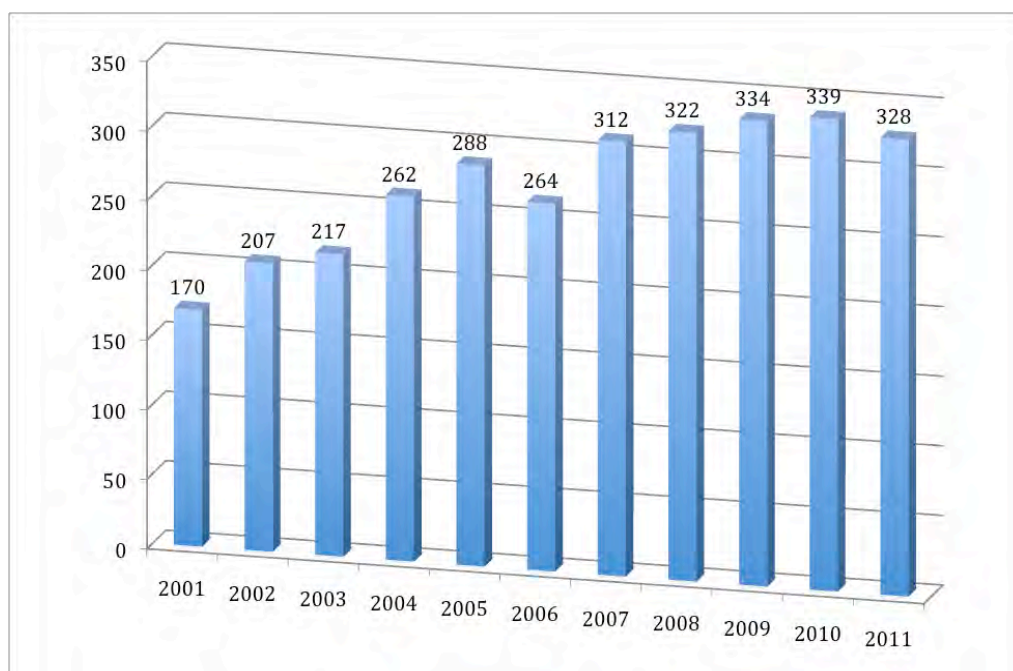
Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale
En euros par habitant

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



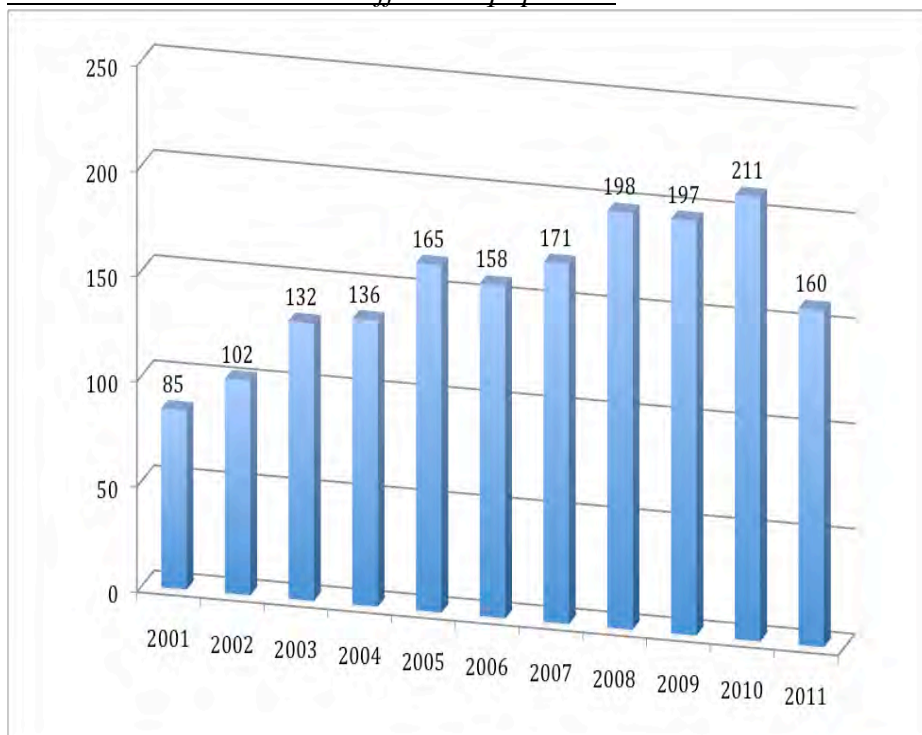
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



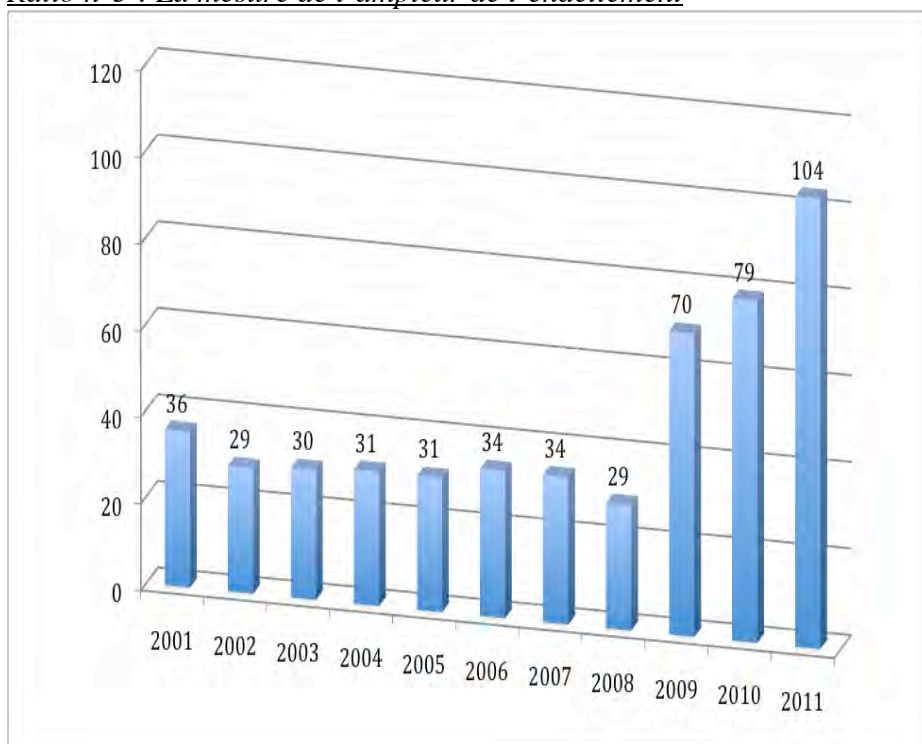
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement



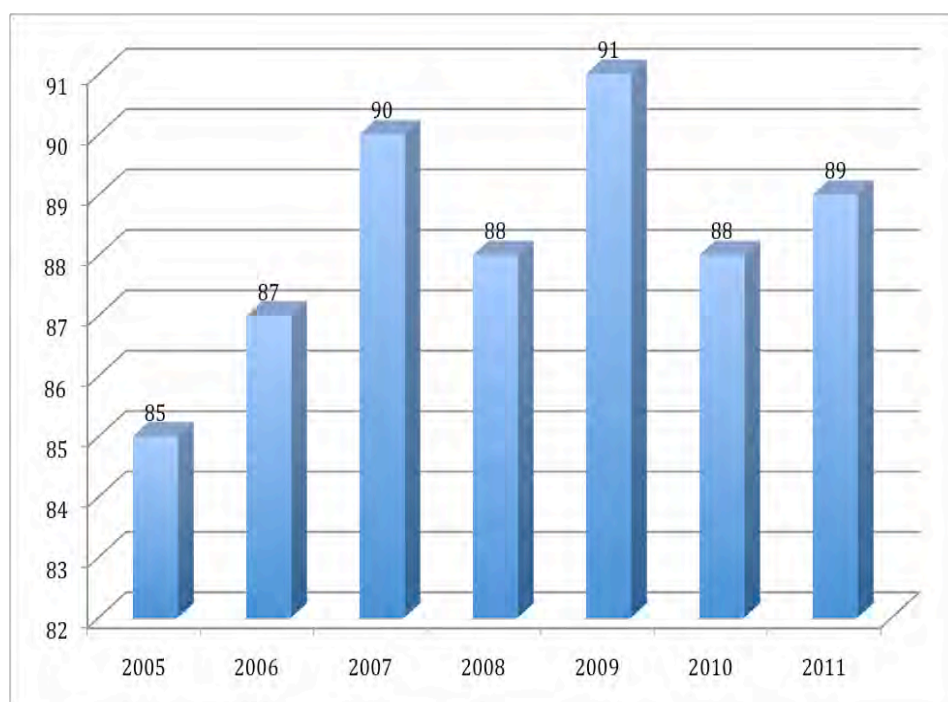
Dépenses
d'équipement brut
par rapport à la
population
Dépenses réelles
d'investissement
hors remboursement
de la dette en capital
**En euros par
habitant**

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



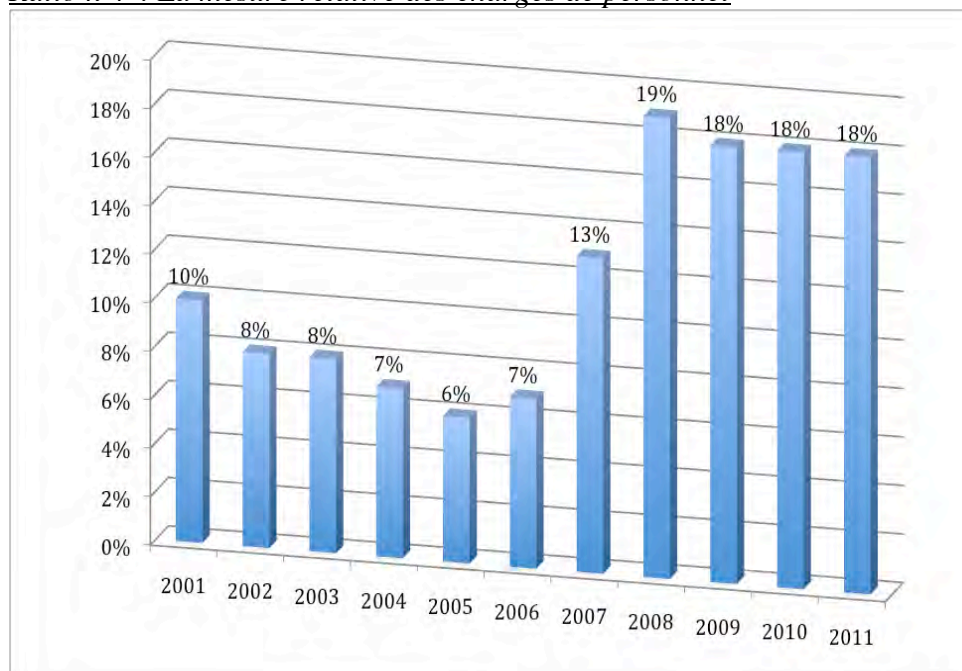
Encours de la dette
par rapport à la
population
**En euros par
habitant**

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



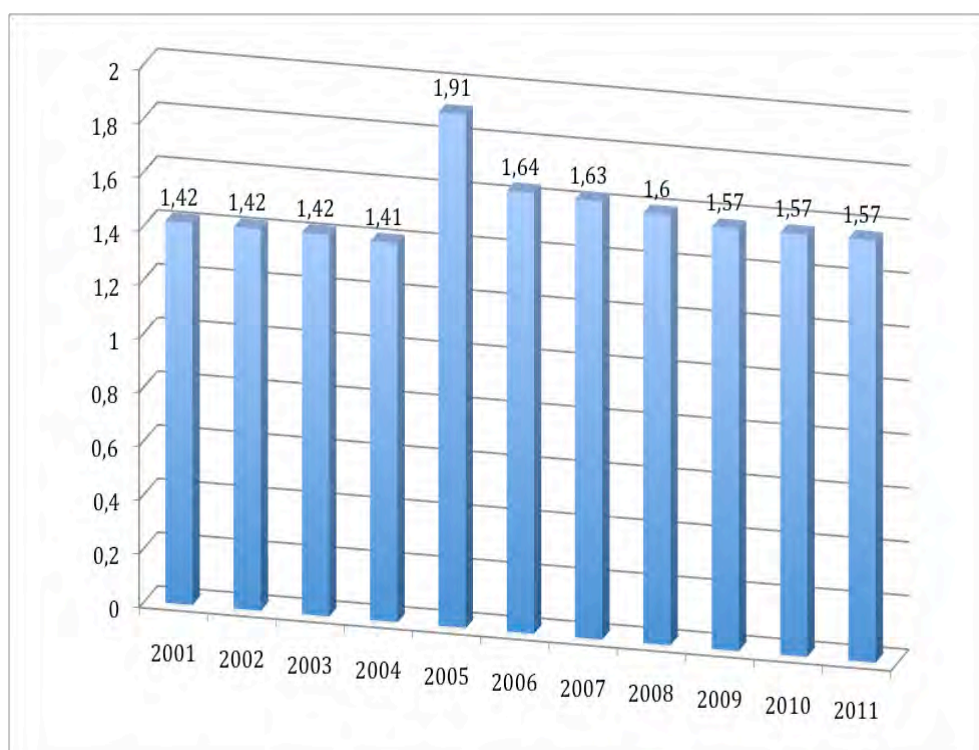
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



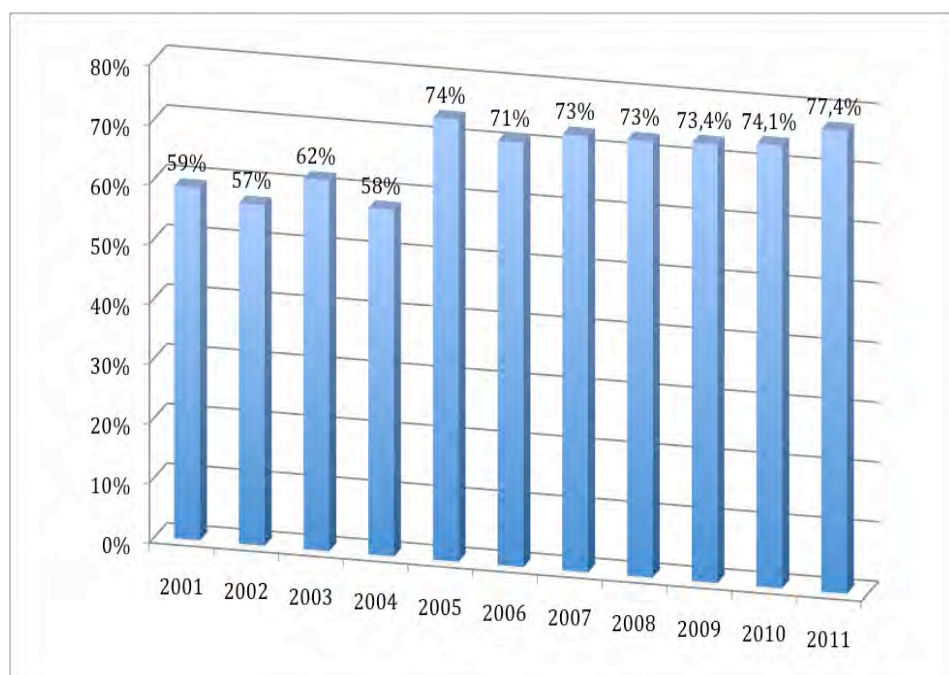
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°8 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



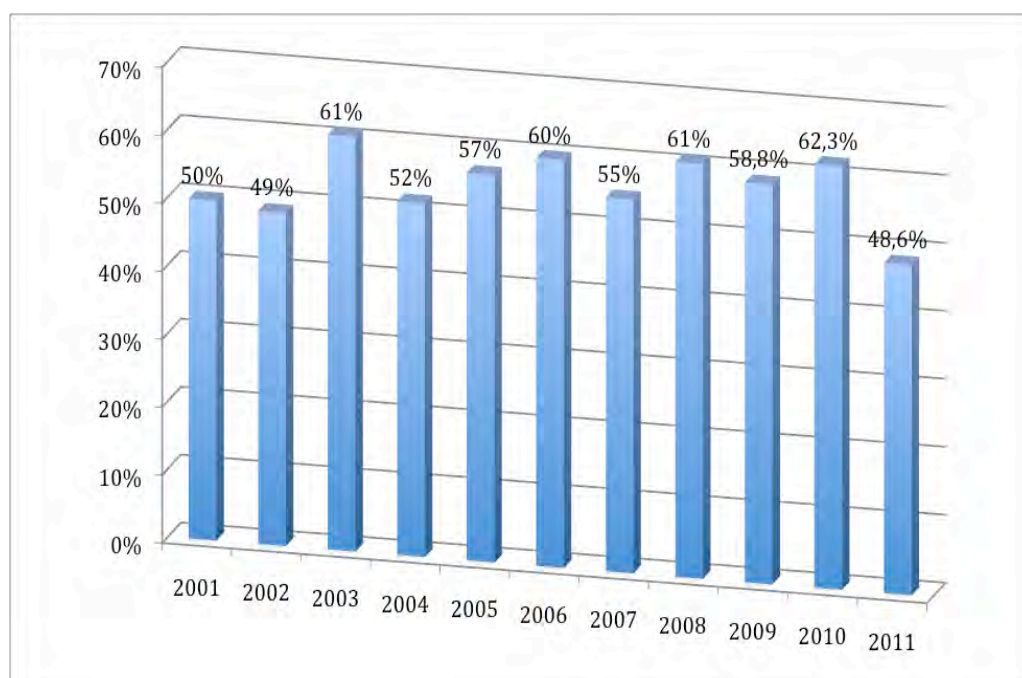
Produit des contributions directes par rapport au potentiel fiscal
Calculé à partir des taux moyens pondérés des régions métropolitaines (hors Corse et Ile-de-France)
Établi sur la base de la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



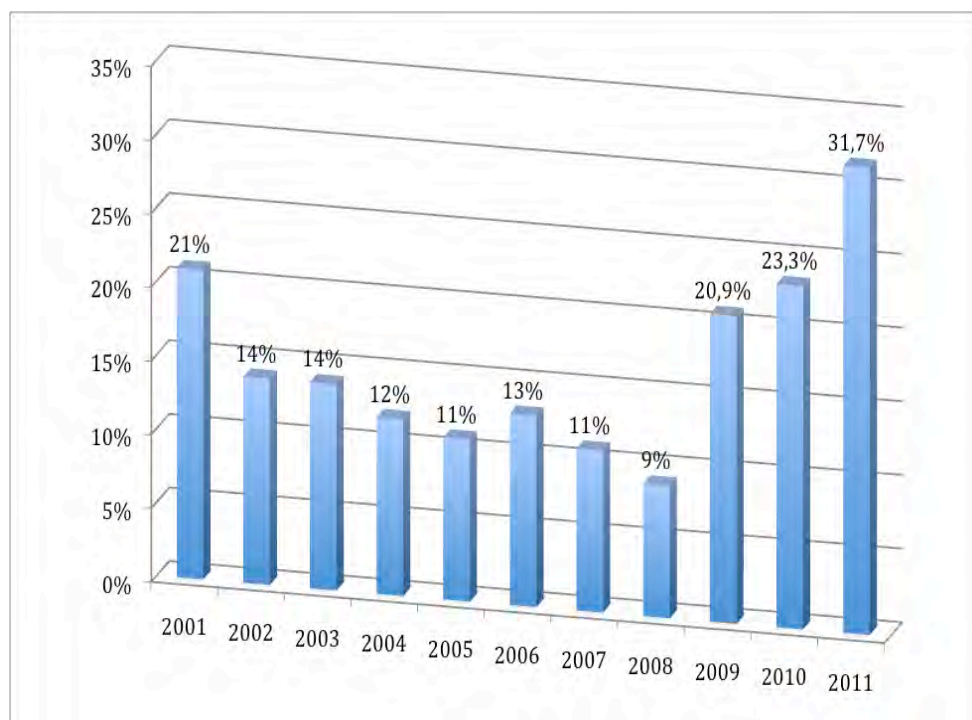
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



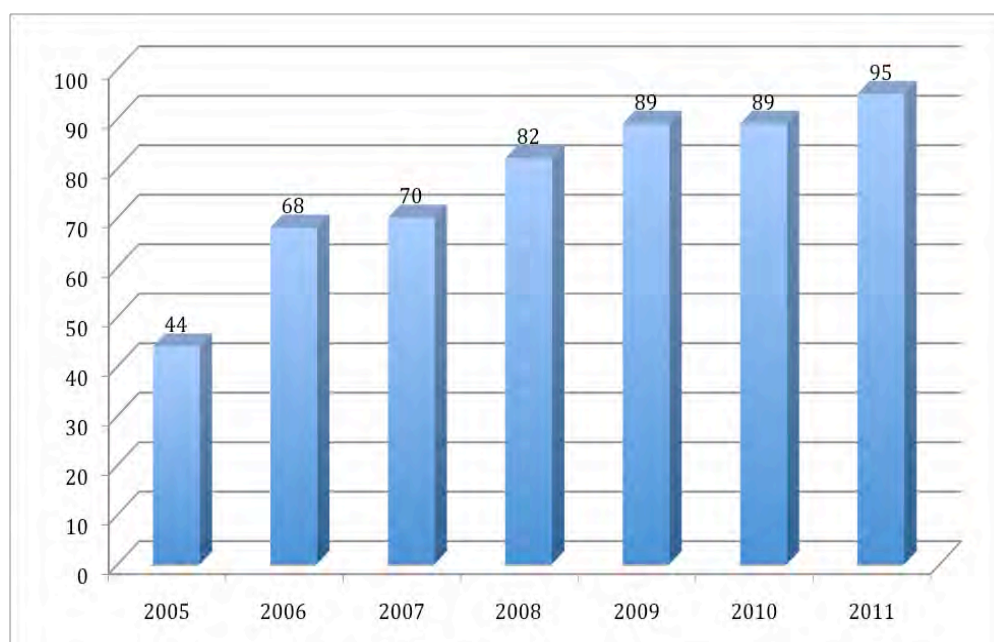
Dépenses
d'équipement brut
par rapport aux
recettes réelles de
fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la dette
par rapport aux
recettes réelles de
fonctionnement
En pourcentage

Potentiel fiscal par rapport à la population de 2006



Potentiel fiscal par rapport à la population de 2002
Non communiqué en métropole selon la DGCL (N-2)
En euros par habitant

II - OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 – ADOPTÉE PAR LE BUREAU DU CESER LE 30 SEPTEMBRE 2011

Cette note au caractère évaluatif a pour objectif de mesurer l'exécution du budget régional 2010.

Le Conseil économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées émet chaque année des avis sur les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif) du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires, le CESER a souhaité que l'observation du Compte Administratif soit réalisée chaque année. Ce travail a pour objectif de prolonger les réflexions sur les politiques régionales à travers l'exécution du budget régional mais aussi de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires et Budget Primitif à venir.

Cette note sera présentée lors du prochain Bureau du CESER au mois d'octobre.

À la lecture de l'Avis sur le Budget Primitif 2010 de la Région Midi-Pyrénées, et du Compte Administratif 2010, publié au mois de juin 2011, sur la base d'une grille d'observation des dépenses d'investissements, élaborée par la Commission Plan et Financement, le CESER a souhaité apporter des observations sur certaines interventions régionales pour lesquelles il s'était exprimé en décembre 2009 lors de l'adoption de l'avis sur le Budget Primitif 2010.

OBSERVATIONS

1. L'enseignement, la formation, l'éducation, la citoyenneté et le sport

Lors de l'avis sur le Budget Primitif 2010, le CESER avait souligné l'effort important du Conseil Régional pour cette priorité par la continuité des actions régionales et le maintien de ses engagements financiers.

Globalement, le Conseil Régional tient l'ensemble de ses engagements sur ses interventions en matière de formation et d'enseignement. Les besoins et les volumes d'Autorisations de Programme (AP) budgétisées dans l'année semblent être correctement évalués.

En matière d'Apprentissage, le CESER observe que le Conseil Régional a tenu ses engagements notamment avec la négociation d'un plan quinquennal avec la revalorisation de 2,5% dans le cadre du plan Qualité. Le CESER souhaite le maintien de cette revalorisation annuelle de 2,5%.

Dans le domaine du Sport, le CESER note une très bonne consommation des enveloppes à destination du sport de haut niveau (soutien aux clubs sportifs professionnels et aux sportifs de haut niveau), même s'il avait précédemment souligné que les sommes allouées pouvaient sembler élevées au vu des financements dont les acteurs pouvaient bénéficier par ailleurs.

En matière de mesures à destination du sport amateur, compte tenu des difficultés de consommation des enveloppes affectées, le CESER souligne la nécessité d'une évaluation des dispositifs existants, ce qui permettrait de redéployer les mesures destinées à la facilitation de l'accès au sport. L'une des explications de cette sous-consommation semble être la difficulté

pour les structures amateurs de mettre en œuvre des projets de promotion et d'accès au sport pour tous.

Concernant la Conférence Régionale du Sport, le CESER, qui avait souligné l'intérêt de cette manifestation dès son apparition au Budget primitif 2008, s'interroge sur la volonté de sa réalisation effective compte tenu du report annuel des sommes destinées à sa réalisation et surtout à leur non-utilisation. Si le projet d'organisation de cette manifestation n'est plus d'actualité, le CESER souhaite que les sommes budgétisées soient redéployées sur d'autres actions qui permettraient la coordination et l'articulation entre les différents acteurs du sport en région.

2. Le développement durable, l'aménagement du territoire régional, la cohésion sociale et la solidarité

Dans son Budget Primitif, le Conseil Régional avait inscrit ses interventions pour l'année 2010 dans la continuité de l'action déjà engagée les années précédentes.

En matière de développement durable, le Conseil Régional a multiplié ses interventions. Toutefois, il n'est pas possible d'apprécier sa politique globale du fait d'écarts trop importants dans l'exécution de ses interventions ainsi que de la dispersion des actions, tel est le cas pour les actions en matière d'énergie. Le Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable deuxième génération (PRELUDE 2) n'est pas observable dans le Compte administratif.

Le CESER observe, à la lecture du Compte administratif, l'absence de politiques dynamiques, volontaristes. Il avait déjà souligné la modestie de l'action et du budget directement consacré au pilotage de la biodiversité régionale ainsi que le manque d'indication concernant les perspectives opérationnelles des Schémas régionaux de cohérence écologique, de l'air, du climat et de l'énergie. Sur ces derniers, le CESER s'interroge sur la non-consommation des crédits alloués au Fonds Régional Carbone.

Concernant la Vie associative, le CESER avait relevé avec satisfaction le soutien apporté aux « emplois régionaux Midi-Pyrénées », dispositif qui venait en appui aux associations pour la création d'emplois. A la lecture du Compte administratif, le CESER note que le Conseil Régional a réalisé ses engagements concernant les emplois associatifs.

Dans le domaine des Politiques territoriales, en dépit de l'absence dans le Budget Primitif d'une présentation consolidée qui faciliterait l'analyse, le CESER observe une très bonne consommation des budgets alloués aux interventions sur les territoires, en lien avec les autres Collectivités locales. Les interventions en matière de logement-habitat-cadre de vie y sont majoritairement rattachées.

Globalement, l'exécution budgétaire de ces politiques correspond aux engagements initiaux pris par le Conseil Régional.

Concernant la Politique régionale de solidarité, le CESER avait salué l'initiative du Conseil Régional relative à une meilleure lisibilité et cohérence de sa politique en faveur des personnes handicapées. Le CESER souligne la très bonne consommation du soutien financier pour améliorer l'accessibilité des services publics et des services aux publics. Ces

interventions sont menées dans le cadre des politiques territoriales. Le CESER sera attentif à sa mise en œuvre sur 3 ans.

Dans le domaine du Logement, le CESER avait souligné l'implication nouvelle du Conseil Régional en faveur de l'accession sociale à la propriété à travers le « Pass Foncier », ce qui ne relevait cependant pas de sa compétence. Sur cette nouvelle mesure, le CESER s'étonne que les Autorisations de Programme n'aient pas été toutes affectées. La date de lancement de la politique, les critères d'allocation du PASS ou la méconnaissance de cette politique à destination des primo-accédants à la propriété en sont-elles les raisons explicatives ?

Dans le secteur de la Santé, et en particulier la Télémédecine, le CESER avait souhaité une évaluation de la façon dont était utilisé cet outil afin d'améliorer son efficacité et d'identifier les raisons de son recours limité.

Le CESER note l'absence d'affectation pour les Autorisations de Programme allouées pour l'année 2010. Il semble que les dépenses ont été réalisées sur le stock d'Autorisations de Programme des années antérieures. L'une des raisons pourrait être le changement structurel de gestion de la télémédecine désormais dévolue à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et non plus au Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Une autre explication avancée est que le Projet régional de santé en cours d'élaboration concernant l'offre de soin pourrait aboutir en 2012.

Compte tenu du stock d'Autorisations de programme restant à financer, le CESER s'interroge sur la nécessité de continuer à en voter d'autres.

3. La politique régionale des transports

Dans son avis sur le Budget primitif 2010, le CESER avait regretté que le Conseil Régional soit amené à financer des investissements qui, même s'ils présentent un intérêt indéniable pour Midi-Pyrénées, ne relèvent pas de ses compétences comme le Plan Rail, les PDMI ou les LGV. Il avait cependant relevé le caractère déterminant de l'effort financier du Conseil Régional pour la réalisation de ces infrastructures.

D'un point de vue budgétaire cet effort, semble en tout cas avoir été assez correctement « calibré ». S'agissant ainsi du Plan Rail, le niveau des Autorisations de Programme votées en 2010 a permis de poursuivre les engagements à un rythme élevé et d'accélérer les réalisations. Le CESER s'en félicite.

En ce qui concerne le Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI), le Conseil Régional a également voté des Autorisations de Programme lui permettant de faire face à ses engagements. L'avancement des réalisations, sous maîtrise d'ouvrage État ne semble cependant pas avoir été celui qui était espéré, ce que le CESER regrette fortement.

4. La recherche et l'innovation, le développement économique et l'emploi

Dans les domaines de la Recherche et de l'Innovation, le CESER avait noté la volonté du Conseil Régional de poursuivre ses efforts financiers. L'observation des enveloppes allouées atteste d'une très bonne consommation des crédits, en conformité avec les engagements pris dans le Budget primitif.

Dans le domaine de l'Action économique, le CESER s'était félicité dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), de l'élaboration et la contractualisation de 600 Contrats d'appui. Cependant, pour les entreprises artisanales et les PME, le CESER souligne que le niveau minimum trop élevé d'investissement (50 000 €) et la complexité dans le montage du dossier semblent être des freins à l'accession à ce dispositif. L'accompagnement renforcé des porteurs de projet par les Chambres consulaires pourrait être un élément facilitateur pour accéder à cette intervention régionale.

En effet, s'agissant des mesures « TPE » et de « Artisanat, Commerces et Services », le CESER relève que les paiements effectivement réalisés en 2010 ne représentent que 24% des sommes affectées pour l'année. Il en est de même pour les mesures « Contrat d'Appui TPE /Artisanat » et « Contrat d'Appui PME » avec un taux de paiement de 26%.

Le CESER avait souligné l'évolution progressive depuis 2006 du budget alloué au Tourisme, démontrant la volonté du Conseil Régional d'amener le Tourisme à devenir un acteur économique prépondérant sur le territoire régional. Le CESER note que les interventions dans le domaine ont été dynamiques.

Toutefois, la lecture du Compte administratif ne permet pas la lisibilité entre les activités de thermalisme et les activités de thermo ludisme. Les premières relèvent du domaine de la santé tandis que les secondes relèvent du tourisme. Cette distinction importante avait été déjà suggérée dans l'avis du CESER.

5. Le plan, l'évaluation et la prospective

Le CESER avait souligné les efforts engagés par le Conseil Régional en matière de suivi de ses politiques (études d'impact et évaluation) et de contrôle de gestion. Tout en relevant la très bonne consommation du budget alloué, le CESER rappelle qu'il souhaiterait que ces études d'impacts et d'évaluation lui soient régulièrement présentées afin de mieux apprécier les interventions du Conseil Régional.

6. Analyse générale du Budget

Le CESER relève un différentiel de près de -10% entre le Budget primitif 2010 et le Budget réellement mobilisé en 2010 (cf. Compte administratif 2010).

Concernant l'Equilibre général du budget, le CESER note qu'il a été atteint avec un recours à l'autofinancement plus important qu'initialement prévu. Le différentiel constaté est de 55 M€. A contrario, le recours à l'emprunt a été nettement moins important avec seulement 48 M€ d'emprunts mobilisés alors que 211 M€ avaient été inscrits pour équilibrer le budget 2010.

En effet, en matière de recettes, le CESER observe un écart significatif entre les recettes estimées au Budget primitif et les recettes constatées au Compte administratif. L'autofinancement est 22% supérieur à la prévision et l'emprunt réellement mobilisé ne représente que 22% de l'emprunt prévisionnel.

Ce même constat est fait depuis plusieurs exercices budgétaires par le CESER.

Concernant les recettes fiscales, elles ont été légèrement supérieures de près de 5 M€ par rapport aux recettes prévisionnelles. L'instabilité dans la réforme fiscale, les recours, et les ajustements des lois de finances ainsi que la situation économique instable font qu'il est plus difficile pour le Conseil Régional de pouvoir estimer le plus correctement possible les rentrées fiscales.

Bien qu'il s'agisse pour ces actions d'une gestion nécessairement pluriannuelle et que l'appréciation de leur efficacité doive s'effectuer sur une plus longue période qu'une seule année, le CESER croit comprendre une mise en œuvre difficile de ces aides. Il portera en conséquence une attention particulière sur l'évolution de cette situation."

7. Conclusion générale du Compte administratif 2010

Le CESER observe que les politiques qui sont au cœur des compétences du Conseil Régional ont été globalement bien estimées et la consommation des Autorisations de Programme est conforme aux prévisions. Lorsque des priorités sont clairement annoncées sur ses compétences majeures, le Conseil Régional atteint ses objectifs.

Toutefois, pour le CESER, la période aurait pu permettre au Conseil Régional une politique plus volontariste et des investissements ambitieux sur ses cœurs de compétences, en utilisant les marges de manœuvres financières qui ne sont pas utilisées, en particulier en mobilisant plus massivement l'emprunt, ce que lui permettait sa situation financière. Pour exemple, un plan plus ambitieux de travaux de rénovation dans les lycées et notamment sur la performance énergétique des établissements (*cf. l'avis du CESER sur le Budget primitif 2010*) aurait pu être envisagé.

En 2010, le Conseil Régional était faiblement endetté avec peu d'emprunts mobilisés.

Enfin le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que la présentation du Compte Administratif, 18 mois après le vote du Budget primitif, fut accompagnée d'une note évaluative de la mobilisation de l'argent public, permettant ainsi une meilleure lecture du Compte administratif de l'année n-1.

Le rapport financier présenté par le Conseil Régional est un bon complément de lecture du Compte administratif, mais devrait être analysé au regard des engagements pris lors du Budget primitif.

REVUE DE PRESSE

ceser



Une autre fiscalité pour passer la crise

Il ne donne qu'un avis. Pourtant son rapport est toujours très argumenté. C'est ce qui fait du Conseil économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées une instance incontournable. Hier, lors de son assemblée plénière, attention son attention était focalisée par les orientations budgétaires données par la région à l'exercice 2012.

Pour décliner ce budget primitif, le Ceser propose au conseil régional de rechercher des mesures qui « permettront de soutenir la croissance par le soutien aux filières, la recherche, l'innovation et la réindustrialisation des territoires ». Mais aussi de soutenir la formation initiale et continue et l'alternance.

Il demande aussi à ce que soient mis en œuvre les Schémas de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui du Développement économique de l'innovation » votés en juin 2011. Enfin, le Ceser appelle à une nouvelle étape de la décentralisation pour la mise en œuvre d'une réforme fiscale seule capable « d'avoir les moyens financiers des investissements qui garantiront une croissance économique et durable partagée ».

La Dépêche du Midi – Mardi 22 novembre 2011

Conjoncture économique : la contribution du Ceser

Lors de son assemblée plénière, le 21 novembre, le Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) de Midi-Pyrénées, présidé par Jean-Louis Chauzy, a livré, par la voix de Michel Castagné, son rapport sur la conjoncture économique 2010. Voici les points forts de ce document complété par le Ceser des éléments disponibles du premier semestre 2011.

1. Niveau d'activité, début 2011. Dans l'industrie, malgré un léger repli à la fin du second trimestre 2010, la situation est particulièrement favorable au secteur aéronautique et spatial (commandes records enregistrées par Airbus lors du salon du Bourget; 730 nouvelles commandes et options d'achat) avec pour conséquences l'augmentation des cadences de production et des plans de recrutement. Ce secteur d'activité tire à la hausse l'ensemble des indicateurs régionaux.

Dans la construction, on constate une croissance de 15% par rapport à 2010 du nombre d'autorisations de chantiers pour des logements. Une reprise est attendue dans la construction de locaux non-résidentiels.

L'activité reste aussi plus dynamique dans le second œuvre que dans le gros œuvre sous l'effet d'une activité soutenue dans l'entretien et l'amélioration des constructions existantes.

Services marchands, progression sur le début de l'année mais ralentissement dès fin août, avec une demande en diminution liée au pessimisme ambiant des chefs d'entreprises.

L'une des branches affectée est le secteur du travail intérimaire qui voit son volume d'activité moins important que ce qui était attendu, en particulier par une demande prudente en provenance du secteur du BTP.

La branche des transports connaît également un repli.

Dans le domaine agricole, les conditions climatiques de début d'année ont impacté diverses productions, les rendements des moissons des grandes cultures sont en fortes baisses par rapport à 2010; mais les cours sont restés à un bon niveau.

Si un printemps sec a été défavorable notamment aux éleveurs, a contrario, cette situation climatique devrait profiter au secteur viticole pour lequel la qualité et une augmentation de la production de 9% sont attendues.

2. En matière d'accompagnement financier. En juillet 2011, les crédits mobilisés par les entreprises de Midi-Pyrénées étaient en progression et représentaient 35,8 milliards d'euros.

La stabilisation des crédits court terme signifie que les entreprises ont une trésorerie en meilleure santé à cette date.

Les crédits d'investissement mobilisés auprès des établissements bancaires par les entreprises régionales étaient en progression de 6%.

3. L'emploi. Sur le premier semestre, la création de l'emploi a progressé. La bonne tenue de l'activité a permis de créer des emplois dans les secteurs de l'industrie notamment dans l'industrie aéronautique et spatiale, dans la construction et dans les secteurs marchands et le commerce.

Fin juin 2011, le taux de chômage régional était de 9,2%, légèrement supérieur à la moyenne nationale observée à 9,1%. La situation du nombre de demandeurs d'emploi s'est légèrement améliorée sur les six premiers mois avec une diminution de 0,1 point.

À la fin du premier semestre 2011, comme en 2010, l'amélioration de la situation de l'emploi n'a que faiblement bénéficié à la

résorption du nombre de demandeurs d'emploi. L'attractivité démographique de la région et les pertes d'emplois cumulés ces dernières années sont les principaux facteurs de cette situation. En outre, une stagnation du marché de l'emploi est attendue pour la fin de l'année.

4. Surendettement. Depuis la fin de l'année 2010, on observe une augmentation des dépôts de dossiers de surendettement et pour la première fois, Midi-Pyrénées est au-dessus de la moyenne nationale. Entre juin 2010 et juin 2011, le nombre d'allocataires du RSA a continué à progresser en Midi-Pyrénées avec une croissance de 5,1% (+3,8% en France métropolitaine), pour atteindre 79 848 allocataires.

5. Environnement. La mise en œuvre des deux schémas régionaux, climat-air-énergie (SRCAE) et de cohérence écologique (SRCE), a débuté en 2011. Un comité de suivi régional dont le Ceser est exclu, copiloté par l'État et conseil régional Midi-Pyrénées, a été mis en place en juin.

Enfin, le Ceser constate que dispositif d'observation des indicateurs du développement durable, mis en place en 2007 dans le cadre d'un partenariat entre le conseil régional et l'Insee Midi-Pyrénées, va être amélioré et actualisé en 2012 dans le cadre d'un nouveau partenariat élargi entre la plateforme État-Région "Territoires et développement durable" et l'Insee. L'observation portera notamment sur la construction d'outils de connaissance de la biodiversité, intégrant les continuités écologiques, la connaissance du changement climatique et ses impacts (sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, sur les activités agricoles, touristiques et de production d'énergie...).

Ces deux sujets permettront de disposer d'indicateurs sur la mise en œuvre des deux schémas, SRCAE et SRCE. »

CESER

NOUVELLES ORIENTATIONS

Placé auprès de la Région, le Ceser contribue à l'expression de la société civile en Midi-Pyrénées. Il vient d'ailleurs de livrer ses derniers rapports. Sous la présidence de Jean-Louis Chauzy, le Ceser a surtout mis l'accent sur les orientations budgétaires données par la Région pour 2012. Et, compte tenu du contexte économique actuel, a insisté sur le fait de rechercher des mesures qui permettront de soutenir la croissance par l'engagement aux filières, la recherche, l'innovation et la réindustrialisation.

Il a aussi demandé plus de moyens d'accessibilité à la formation professionnelle et une réforme fiscale, seule à pouvoir passer la crise. »

DIRECTTOULOUSE.COM
N° 550 23/11/2011

GLOSSAIRE

A

AE	Autorisations d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AP	Autorisations de Programme
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (Toulouse Aire Urbaine)

B

BP	Budget Primitif
-----------	-----------------

C

CDA	Contribution au Développement de l'Apprentissage
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Générale des Collectivités Territoriales
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations

D

DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

E

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
-------------	--

F

FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FP	Formation Professionnelle
FRACA	Fonds Régional d'Aide à la Création Audiovisuelle
FRIE	Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi
FSE	Fonds Social Européen

H

HLM	Habitation à Loyer Modéré
------------	---------------------------

G	
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
I	
IDEX	Initiative D'EXcellence
L	
LGV	Ligne Grande Vitesse
M	
MCEF	Maison Commune Emploi Formation
P	
PCRDT	Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PPP	Partenariat Public Privé
PPT	Plan Pluriannuel des Travaux
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
R	
RFF	Réseau Ferré de France
S	
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
SRI	Service Régional de l'Inventaire
T	
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe Foncier Bâti
TFNB	Taxe Foncier Non Bâti
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service
TP	Taxe Professionnelle
V	
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience